

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."

30 NOVEMBRE 1874.

Du théâtre, du goût et de la morale.

N'en déplaise à Messieurs Jacques Offenbach, Charles Lecocq et Compagnie, leur art n'est ni civilisateur ni moral; n'en déplaise encore à ceux qui ont l'engouement de leur théâtre, ils n'ont jamais eu et n'auront jamais le goût le plus exemplaire.

Il n'y a qu'un seul idéal dans l'art, celui du beau, et Messieurs Offenbach, Charles Lecocq et Compagnie ne l'ont jamais atteint et ne l'atteindront jamais. Le théâtre est tolérable quand, au goût et à la pureté de style, il joint ou une musique inspirée ou des ressources scéniques honnêtement combinées; à cet appui citons dans le théâtre proprement dit, le *Cid*, *Athalie*, *Le Misanthrope*, et dans le genre lyrique le *Pré aux Clercs*, la *Flûte Enchantée*, *Freyshutz*, *Alceste*, *Guillaume Tell* et autres.

En dehors de ces belles exceptions, l'esprit du théâtre perd de sa valeur; il faiblit parce que l'inspiration se trouve étouffée par des effets de scène plutôt propres à exciter des passions condamnables qu'à développer le goût. On peut dire que le théâtre est devenu mercantile, témoin cette éternelle *Fille de madame Angot* qui non seulement ne peut quitter l'affiche dans sa ville natale, mais qui encore court de par le monde avec le succès le plus déplorable. Quand nous disons déplorable, nous disons bien et nous maintenons le mot avec fermeté et conviction, car nous sommes, par l'observation et l'expérience parfaitement convaincu des défauts sans nombre de cette vilaine *Fille*, parente en droite ligne, de la *Belle Héloïse*, de la *Grande Duchesse*, d'*Orphée aux Enfers*, enfin de tout le bagage *Offenbachique*. Quels sont donc ces défauts qui vont peut-être surprendre plus d'un lecteur d'autant moins initié aux secrets du théâtre que notre pays en offre peu à déguster? Pourquoi le goût, la vertu et l'idéal sont-ils en péril devant ces parodies grimées créées par l'industrie théâtrale?

Pour bien peu de chose: la littérature en est mauvaise, la musique insipide, banale, et l'action d'un burlesque poussé jusqu'au paroxysme. Nous définissons un enfant qui vient d'ébaucher sa grammaire de trouver quelque mérite littéraire dans le *libretto* d'un opéra-bouffé; nous définissons encore un amateur délicat de se sentir impressionné au son de la musique, spéciale et commune qui agrémente si mal ces caricatures burlesques: nous définissons enfin tout honnête homme de se plaire à ces sortes de représentations dont le but est de ridiculiser les institutions les plus sacrées et les principes les plus respectables.

Nous demandons à ceux qui ont vu la *Belle Héloïse* entr'autres, quels fruits ils ont retiré d'une telle audition? S'ils ont lu Homère et Virgile, ont-ils bien été édifiés de voir le bouilliant *Ajax*, couronné de fleurs, muni d'une paire de lunettes et faisant des calembours "à deux sous tout le paquet". Les belles impressions que leur avait faites la lecture de ces chefs-d'œuvre, n'ont-elles pas été déçues à la vue de ces travestissements grossiers et à l'audition de jeux de mots purement mécaniques? Nous sommes persuadé que les gens sensés n'approuveraient pas à un genre poissard que désavouerait la Halle, car, n'observant même que les convenances humaines ils sont par ce seul fait froissés, et respectant l'histoire, ils méprisent les anachronismes honteux qu'on leur présente.

Nous aimons mieux *Bilboquet*, déchantant à la foire de St. Cloud, et *Guignol* aux Champs-Élysées: ceux là au moins divertissent sans blesser, et s'ils ne laissent pas de sensations utiles, ils ont toutefois le mérite de certaines qualités originales et typiques. *Polichinelle* assommant le gendarme et le commissaire de Police après avoir refusé de payer son loyer vaut certainement mieux que la *Grande Duchesse* chantant "Voilà le sabre." Que pensez-vous de *Calchas* faisant fabriquer son tonnerre chez le forgeron d'en face, et s'endormant en cherchant la résolution d'une charade? Il y a là de quoi réfléchir sur le peu de respect et de sérieux que l'on apporte au théâtre.

Quand *Tabarin* et *Gauthier Garguille* florissaient sur le Pont-Neuf, ils lançaient des saillies plus ou moins grossières et piquantes qui se perdaient en plein vent: leur art n'avait pas cet esprit raffiné que leurs successeurs des *Variétés* et des *Folies-Dramatiques* pratiquent de nos jours, et il n'en valait que moins mal.

D'abord sous la Monarchie qui convient mieux à la France que le règne de la Révolution, l'on aurait permis aux saltimbanques et aux pitres d'attaquer les principes religieux et sociaux, et personne ne nierait que le théâtre moderne roule presque uniquement sur deux déplorables abus, ceux de saper continuellement l'autorité et de ridiculiser le mariage. Quand le théâtre est rendu à un tel point de dégradation, c'est le signe certain d'une décomposition sociale; quand le public se repaît de tels spectacles, s'il ne va pas comme le peuple romain à l'amphithéâtre où l'on tuait le corps, il n'en vaut guère mieux pour cela, car le théâtre moderne à peu d'exceptions près, tue l'âme en même temps que ses belles aspirations. On peut paraître exagéré en parlant de la sorte; mais sachons une fois pour toutes que lorsque la morale se perd, le goût du vrai, du beau et du bien s'effondre avec le reste.

Nous ne comprenons rien à cette fatalité qui entraîne les plus belles organisations vers le gouffre avec des moyens aussi peu attrayants: il semblerait que la fange seule possédât exclusivement ces principes d'attraction. Il faut que l'humanité soit bien affaiblie pour être devenue le jouet de passions si fades et si grotesques. Encore qu'il y aurait un semblant d'art dans ces tartines que l'on ose intituler pièces dramatiques, on serait tenté de pardonner humainement à ces égarements de mœurs; mais c'est ici tout le contraire et cela constitue une anomalie flagrante avec les prétentions du siècle, de ce siècle qui nie tout parce qu'il ne se fie qu'à ses propres forces et fait reposer ses espérances sur l'émancipation morale.

Cependant l'humanité souffre de cette fausse émancipation, et n'ayant plus de point d'appui, elle est obligée de se laisser aller au gré des diverses passions qui toutes tendent au matérialisme. Notre nature est ainsi faite, qu'il lui faut quand même un idéal; elle se donne au premier venu lorsque malheureusement elle a abandonné le vrai ou qu'elle l'ignore.

Le théâtre par ses illusions, par ses ficelles et ses transformations qui tiennent du merveilleux, apparaît lui-même comme l'idéal à nos sens avides; ils nous subjuguent par ses artifices, mais il ne laisse dans le cœur qu'un vide immense dont la cause réside dans un état complet d'émancipation morale: tel va joyeux au théâtre qui en revient abîmé dans d'indécibles pensées de tristesse; il éprouve une commotion inanalysable, une vague et sombre mélancolie; c'est le roman en action qui s'est déroulé devant ses yeux et il en a subi doublement l'effet des diverses péripéties.

Voilà pour le théâtre où la morale est compromise sous les formes les mieux dorées, mais il n'en est pas de même pour *Mademoiselle Angot*: cette fille des *Halles*, de la *Villette* et de *Ménilmontant* n'offre pas ses drogues sous une belle enveloppe; elle parle avec une voix de rogomme, gesticule avec une frénésie châtée et chante avec un style de bas étage.

Pour bien interpréter les œuvres sorties du génie malsain de l'*offenbachisme*, il faut que le musicien et le chanteur se livre aux contresens les plus discordants: de temps en temps —ici je m'adresse aux musiciens— ce sont des inflexions de voix que devaient posséder les Bacchantes d'autrefois; des fins de phrases intentionnellement en dehors des règles du goût, enfin des cadences telles, que pour s'en faire une idée, il faut se reporter au temps où l'effrontée Thérèse chantait: "J'garde les ours dans la montagne," ou bien encore: "Vlà qu'il tiche tout la bouteille"; les titres sont d'accord avec l'esprit de la chose.

Qu'il y a loin de là avec la plus petite inspiration de Mozart ou de Beethoven! Que ceux-là qui nous comprennent voient tout l'abîme qui sépare l'art vrai du faux, et qu'ils travaillent dorénavant à propager le sentiment du beau en éliminant les dangers dont sont menacés par les mauvais théâtres les tempéraments trop faibles et trop impressionnables; ils rendront un service immense à la société et prouveront par là, que si le Canada n'est pas doté d'institutions théâtrales, il n'en est pas moins éclairé sur les principes de la vérité et de la bonne civilisation.

Que messieurs les *cabotins* qui n'ont pas même le mérite d'un certain talent de convention dans leur genre, n'ignorent pas ceci, à savoir que dans le pays des Iroquois, des Algonquins et des Hurons, il existe des gens qui ont vu et entendu avec la faculté de

voir et d'entendre, qui ont pu juger de la valeur de l'écume du pot des boulevards parisiens parce qu'ils parlent le français, et qui plus est, pensent comme les Français du temps que la France par sa foi pure et naïve pouvait s'appeler la fille aimée de l'Église.

En ce temps là, ce beau et malheureux pays cultivait peu le théâtre; mais il produisait Corneille, Racine et les bonnes choses de Molière à côté des œuvres si éminemment poétiques et profondes des Bossuet et des Fénelon.

Mais aujourd'hui, quelle décadence! Le "si vis me fere" d'Horace n'a plus raison d'être, et si par fantaisie on en essayait une variante pour l'appliquer au rire dont on abuse tant de nos jours, ce rire ne serait plus qu'une ignoble grimace.

Telles sont les réflexions que nous avons cru devoir offrir au lecteur, espérant qu'il voudra bien les prendre en considération et les mettre en pratique en n'encourageant pas les spectacles sans goût et sans morale.

C. M. PANNETON.

Le Costume et les Insignes du Pape.

Aucun Pape n'a été peut-être plus populaire que Sa Sainteté Pie IX. Il n'est pas de famille catholique qui ne possède son portrait, et c'est un spectacle vraiment consolant de voir avec quelle vénération les fils dévoués contemplant la belle figure de leur père bien-aimé.

Les portraits du Saint-Père abondent chez tous les marchands. Tous les arts se sont disputés la gloire de le représenter. Il y a là des portraits peints sur toile ou sur verre, sculptés en marbre, modelés en argile, moulés en plâtre, brodés en soie et or, gravés au burin, tirés en chromolithographie ou en photographie; en buste, en pied, en statue ou statuette, de grandeur naturelle ou en réduction. Tous ces portraits, de dimension et de valeur différentes, semblent vouloir honorer de tout leur art et leur industrie. En général, ils pourraient être plus ressemblants et mieux saisir les traits caractéristiques de ce visage remarquable que la vieillesse a rendu plus vénérable encore.

Il y en a aussi dans tous les costumes, et c'est le plus ordinairement la partie faible. Ainsi, j'ai noté Pie IX vêtu de la mozette, mais sans l'étole qui en est le complément obligé, quand il paraît en public; ailleurs, il proclame le dogme de l'Immaculée Conception avec le pluvial sur les épaules et la tiare en tête, tandis que le 8 décembre 1854, il portait la chasuble et la mitre de drap d'or. (Je dois signaler en ce genre un vitrail de la chapelle du petit séminaire de Nantes, où le Pape est affublé d'un costume impossible comme couleur et assortiment d'ornements.) Enfin, un grand nombre d'artistes lui ont mis à la main la croix à triple croisillon, qui est purement fantaisiste. Un imagier l'a coiffé d'une colotte rouge qui n'existe pas, et un de ses confrères a inventé à son usage un pallium impossible. Quant aux armoiries, elles ont été aussi fort mal traitées.

Un portrait est de l'histoire écrite, monumentale à l'usage de la prospérité. Se permettre quelque fantaisie, altération ou modification, c'est mentir et par conséquent tromper le public sur ce qu'il importe de savoir très-exactement. J'insisterai donc à dessin sur le costume et le blason du Pape. Peut-être les lecteurs du *Dimanche* aimeront-ils à y retrouver leurs souvenirs ou à voir nettement définies une foule de renseignements que l'abbé Pascal avait autrefois ébauchés et qu'on aurait peine à trouver réunis ailleurs qu'ici.

Costume ordinaire du Pape.

Voici les vêtements que le Pape porte habituellement dans son palais:

Les *mules* sont des chaussures à semelle plate, confectionnées en maroquin ou en drap rouge pour l'hiver et en soie pour l'été. Elles s'attachent avec des cordons de soie rouge que terminent des glands d'or. Un galon d'or en contourne les bords, et sur l'empeigne est brodée une croix, parce que le Pape donne son pied à baiser aux fidèles.

Les *bas* sont en laine ou en soie blanche, suivant la saison, et retenus à la partie supérieure par une jarrettière en faveur blanche, ornée de houppes d'or aux extrémités.

La *simarre*, ou robe de chambre affecte la forme ordinaire des soutanes. Elle n'a pas de queue, mais aux emmanchures, de fausses manches boutonnées, et, autour du col, une pélerine étroite (*baverotto*). L'étoffe est de drap en hiver et de mérinos en été

avec parements, boutons, boutonnières et passe-pois en soie blanche.

Le *col* qui entoure le cou et paraît en avant, à l'échancrure de la simarre, est en soie blanche, recouverte en partie par un collet de toile qui rappelle le col de la chemise.

La *calotte*, de forme hémisphérique et à côtés triangulaires, est en soie blanche, double à l'intérieur d'un peu de même couleur.

L'*anneau*, qui est le signe de l'alliance et de l'union avec la sainte Église romaine, se met au doigt annulaire de la main droite. Le cercle est d'or, avec un camée ou une pierre précieuse au chaton.

Ce costume est ce lui des audiences privées. Comme on le voit, le blanc constitue la couleur propre du Pape. Par là sont signifiées l'innocence de la vie, la chasteté des mœurs et l'éminence des vertus.

Costume de promenade.

Tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, le Pape, avant l'envahissement de Rome, sortait du palais apostolique et faisait une promenade partie en voiture et partie à pied, quelquefois dans l'intérieur de la ville, mais plus souvent en dehors des murs. Le costume qu'il portait en pareille circonstance ne diffère du costume ordinaire que par l'addition des pièces suivantes.

Pie IX, le premier, a commencé à porter la *croix pectorale*, parce qu'elle caractérise plus particulièrement l'ordre épiscopal. Elle contient de la vraie croix et pend sur sa poitrine à une chaîne d'or.

La *ceinture*, de moire blanche, est encore une innovation du pontifical actuel. Elle s'attache au côté gauche, et ses extrémités qui pendent en avant sont terminées soit par une frange, soit par un gland d'or. Pie IX a reçu en cadeau des ceintures brodées à ses armes aux deux bouts; mais c'est un fait insolite et sans précédent.

Pendant l'hiver, le Saint-Père s'enveloppe dans un grand manteau rouge, en flanqué en sa droite, sur le bras, de celui des cardinaux, garni de soie rouge au collet et à la doublure, et galonné d'or. Les épaules sont surchargées d'un rabat (*bavero*), également galonné d'or.

En hiver encore, le Pape, pour se préserver du froid, se couvre la tête du *camauro*, large et profonde calotte à oreilles, en velours rouge entouré d'hermine. S'il en fait usage en été, la bordure est plus étroite et l'étoffe en soie rouge. Pie VI, qui se pourrait les cheveux, fut le premier à quitter le *camauro*, et Pie IX est le seul de ses successeurs qui l'ait repris.

Le *chapeau* à larges bords est en feutre rouge l'hiver, et l'été en paille, recouvert de soie rouge. Sa forme, dite *alla papale*, est particulière au Pape, car le chapeau ordinaire du clergé est le tricorne. Les ailes latérales sont relevées, soutenues par des cordons d'or. Un galon d'or le borde et il est entouré, à la coiffe, d'un ruban rouge à passementerie d'or, terminé par des houppes ou *fiochi* de même.

Costume d'audience solennelle.

Le Pape le revêt chaque fois qu'il donne audience solennelle aux souverains, aux cardinaux et aux ambassadeurs, quand il préside les congrégations cardinales qui doivent se tenir en sa présence, *coram sanctissimo*, et, enfin, lorsqu'il se rend à la chapelle Sixtine pour assister aux offices.

Les *mules* de cérémonie sont de trois sortes: en velours rouge pour l'hiver, en satin rouge pour l'été en mérinos rouge pour les temps de pénitence et de deuil.

La *soutane* varie également suivant le temps, quant à la matière, mais non pour la couleur qui est toujours blanche. Ainsi, en hiver, elle est en moire; en soie légère, l'été, et en drap ou en mérinos, selon la saison, dans les temps de pénitence et de deuil, comme l'Avent, le Carême, les Quatre-Temps, les Vigiles avec jeûnes et les offices funèbres.

Cette soutane est munie d'une queue, relevée attachée au bas du dos de manière qu'elle s'arrondit comme une robe à la partie inférieure.

La *ceinture*, de moire blanche, se termine par des glands d'or. Le *rochet* est garni de dentelles peu développées à la partie inférieure. Les *manches* et les *épaulettes* sont doublées de soie blanche recouvertes de dentelles. Suivant l'usage romain, la batiste en est finement plissée, et ce soin est confié aux religieuses de l'Enfant-Jésus qui ont le privilège de blanchir et de repasser tout le linge de la chapelle Sixtine.

La *mozette* est toujours rouge avec

un petit capuchon par derrière. Sa matière varie: velours rouge pour l'hiver, satin rouge pour l'été et, dans les temps de pénitence et de deuil, drap ou mérinos suivant la saison. Elle se boutonne en avant, et a tout autour une garniture d'hermine, plus étroite l'été.

Autrefois les papes n'admettaient pas la bordure d'hermine au *camauro* et à la mozette, en dehors de l'hiver. Cet usage date seulement du pontificat actuel. Il importe aussi de faire remarquer que le velours, pour ces deux vêtements, appartient exclusivement au Pape.

X. BARBIER DE MONTAULT,
camérier de Sa Sainteté.

(Le Dimanche d'Amiens.)

ÉTRANGER.

Hendaye, 11 nov. 3 h. du matin.

Le général Loma, avec des forces considérables, s'est avancé vers nos positions sur une étendue de trois lieues, en ouvrant le feu sur toute la ligne. A une heure, il a concentré ses réserves du côté de San Marco et a coupé notre ligne sur ce point. La gauche de notre armée, changeant son front de bataille, s'est portée instantanément sur le flanc droit des républicains et les a arrêtés dans leur marche en avant.

L'ennemi, poursuivant son œuvre destructive et incendiaire, saccageait toutes les propriétés qu'il rencontrait sur son chemin en maltraitant les malheureux habitants. Notre droite a commencé alors un feu nourri qui a déterminé la retraite des républicains. Des deux côtés les pertes sont considérables.

S. M. le Roi Charles VII et le maréchal Elío ont visité le soir le champ de bataille.

LÉON.

Une dépêche qui nous arrive à la dernière heure affirme que l'armée royale occupe le champ de bataille abandonné par les républicains.

L'Agence Havas et les journaux vendus au gouvernement de Madrid annoncent que les carlistes ont abandonné subitement le siège d'Irun, ne pouvant s'emparer de cette place. Les carlistes n'abandonnent pas ce siège, mais se portent au devant des troupes nombreuses, envoyées de Madrid pour secourir cette ville. Une bataille est donc imminente. Elle sera importante, car les deux partis, dans cette circonstance, engageront des forces considérables.

Mais l'inquiétude est dans le camp républicain. Les serranistes ne se dissimulent pas qu'engager une bataille contre les carlistes, c'est jeter leur va-tout, tandis que l'armée royale peut essayer des échecs sans compromettre son existence et l'avenir de la cause qu'elle défend. Charles VII, fort de son droit et assuré du concours des populations du Nord, possède une influence et des sympathies enracinées profondément dans un pays qui, depuis quatre années consécutives, s'impose les plus durs sacrifices.

Le dévouement des fidèles sujets du Roi Charles VII ne s'épuise pas en droit des entraves posées par les gouvernements européens et par la France en particulier qui ne craint pas, en cette circonstance, de sacrifier ses plus chers intérêts à des considérations de déférence internationale vis-à-vis de l'Allemagne qui nous impose ses volontés, sans se soucier le moins du monde de notre dignité qu'elle compromet et de notre bonheur que nous oublions.

Non-seulement les républicains ont à déplorer Irun. Ils ont encore à ravitailler Pampelune, étroitement bloquée et prête à manquer de vivres.

Pour sauver la cité navarraise des horreurs de la famine, il faudra engager la lutte avec les carlistes qui la cernent et empêchent son ravitaillement.

Comme on le voit, les républicains ne seront pas de sitôt au bout de leur besogne.

Une dépêche de Rome nous apporte des résultats partiels des élections en Italie. Jusqu'à présent cent-dix-huit élections seulement sont définitives et donnent de fortes majorités au gouvernement. Parmi les élus on compte MM. Minghetti, Ricoutti et Lonza. Rome n'a pu encore donner ses résultats, mais on sait que dans quatre de ses collèges au moins il y aura des ballotages, dont deux avec Garibaldi.

Angleterre.

Londres, 10 novembre, matin.

Hier, a eu lieu le banquet annuel du lord-maire. Les principaux convi-

ves étaient le duc de Cambridge, le lord-chancelier, les ministres: lord Derby, lord Selisbury, sir S. Northcote, M. Gathorne-Hardy, M. Ward-Hunt, M. Cross, lord Malmesbury.

M. le comte de Jarnac, ambassadeur français à Londres a répondu au toast porté au corps diplomatique.

"Jamais, a-t-il dit, représentant de la nation française n'a été plus à même que moi de vous exprimer des sentiments de bienveillance et de concorde avec plus de vérité et moins de réserve. Jamais ministre étranger n'a été mieux pénétré de ce que je vais dire, à savoir que je ne suis pas complètement étranger au milieu de vous. J'étais ici, dans cette même salle, il y a plus de vingt ans; je représentais alors la France sous ce roi sage et cet illustre ministre qui, à travers tant de difficultés, établissent l'entente cordiale entre nos deux pays."

M. de Jarnac a ensuite fait l'éloge de lord Derby et de M. Disraeli, louant leur dévouement envers leur pays et les félicitant du succès de leurs efforts. Il a exprimé, enfin, l'espoir que l'Angleterre sera toujours florissante sous ses nobles et libéraux institutions. Une nation sans hiérarchie, a-t-il dit, ressemble à une armée sans discipline: il ne se trouve d'hommes libres que là où l'ordre et la paix sont assurés d'une manière durable.

M. Disraeli a répondu en ces termes:

"Une des puissances continentales a été représentée ici aujourd'hui d'une manière qui ne sera oubliée par aucun de mes auditeurs. En ce qui me concerne personnellement, il m'est extrêmement agréable de rencontrer un de mes plus anciens amis dans la position éminente qu'occupe l'ambassadeur français."

M. Jarnac exprime sa sympathie pour l'accueil qu'il a reçu dans ce pays auquel il est lié de si près, et où il a été élevé. Je crois pouvoir, à mon tour, au nom des citoyens de Londres et même de tout le peuple anglais,

més sont mutuels. Je ne peux pas m'empêcher d'exprimer la croyance que l'Angleterre est pénétrée d'admiration pour l'énergie avec laquelle la France s'est relevée des désastres presque inouïs qu'elle a soufferts. J'ai une telle confiance en la sagesse et la magnanimité dont ses gouvernements actuels ont fait preuve que leur conduite nous fournit un autre élément d'espérance que la paix sera maintenue."

Dans la suite de son discours, M. Disraeli attribue la tranquillité dont jouit l'Angleterre à ce fait que les populations sont contentes de leur sort. Les ouvriers même ont hérité de privilèges que l'aristocratie des autres pays ne possède pas: ils n'ont pas à craindre des mesures arbitraires, ni des visites domiciliaires. M. Disraeli fait ressortir les libertés dont jouit le peuple anglais, et qui rendent mêmes les classes ouvrières conservatrices; il constate la prospérité commerciale du pays, la situation y est des plus satisfaisantes. M. Disraeli ajoute que le gouvernement a la ferme intention de maintenir l'intégrité de l'empire.

Tout en admettant que la situation continue à offrir quelque cause d'inquiétude, le gouvernement anglais, ajoute M. Disraeli, croit qu'il existe actuellement un désir sincère de la part de toutes les grandes puissances pour maintenir la paix. L'Angleterre, par son influence morale, contribuera à la maintenir.

—La civilisation et le christianisme pénètrent de jour en jour plus avant au Japon. Un signe du temps est la mise en vente de toutes les idoles auxquelles personne ne croit plus là-bas; comme elles sont en bronze, en cuivre excellent, et même parfois en métaux plus précieux encore, on comprend l'avantage que trouve le gouvernement de Mikoa à se défaire de ces propriétés. Les journaux du pays contiennent, en anglais, nombre d'annonces à ce sujet. Nous nous bornons à traduire la suivante:

"A vendre, à Kama-Kura, une très-belle idole à six bras. Elle a quinze pieds de haut et a été coulée en bronze... à Sheffield [Angleterre]." Il est bon de savoir que les industriels protestants d'Angleterre, ceux probablement qui ont le plus fort contre l'idolâtrie papiste, ne se font pas scrupule de fabriquer des idoles pour les païens de l'Inde, du Japon etc., le tout le mieux conditionné du monde et au plus juste prix. Il faut bien faire aller le commerce!

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

FEUILLETON.—Du goût et de la morale. Le costume et les insignes du Pape. Etranger.

Les principes.

Le Courrier de St. Hyacinthe a dernièrement été l'objet de réjouissances chez les rouges et de chagrin chez quelques conservateurs. Les premiers, interprétant à leurs manières certains articles du confrère de St. Hyacinthe, le comptaient déjà parmi les leurs. Les derniers croyaient à une volte-face. Si l'on en juge par l'ensemble des écrits du journal cité, et notamment par les extraits que nous donnons ce jour, les uns et les autres ont fait erreur. Le Courrier de St. Hyacinthe n'a fait que constater ce qu'il a trouvé de bon et de mauvais dans les partis conservateur et rouge. Il s'est demandé ce qui a été la cause des désastres du drapeau conservateur, et ce qui sera la cause de la chute prochaine des rouges. Après avoir posé les principes, il en a déduit les conséquences, et les applique également aux deux partis.

L'on s'en convaincra d'ailleurs par les extraits que voici :

« Mais pour être juste, nous devons ajouter que leurs successeurs n'ont pas l'air de vouloir faire mieux que ceux qu'ils ont remplacés. Ils n'ont jusqu'ici offert aucune preuve de leur désir d'agir avec plus de fermeté, de prudence, de justice et de franchise pour éviter le même sort. Au contraire, ils semblent plutôt n'avoir pas d'autre intention que de perpétuer le système défectueux qu'ils ont trouvé en exercice lors de leur arrivée aux affaires. Tout nous porte à conclure que ce n'était pas le règlement des principales questions qui agitent le pays, ni l'éloignement de toutes les causes de malaise et de troubles qu'ils voulaient obtenir lorsqu'ils travaillaient à détruire le Cabinet MacDonald, c'était uniquement le pouvoir, et à présent qu'ils ont finalement atteint ce suprême objet de leur ambition, ils ne songent plus qu'à endormir l'opinion publique et à faire oublier leurs promesses, se pensant incapables peut-être de les remplir.

« Or, il est faux que le Courrier, journal conservateur, se soit séparé des conservateurs sur n'importe quelle question et il a assez clairement défini et expliqué son attitude pour qu'il ne soit pas permis d'entretenir de doutes fondés à cet égard. Du reste, nous pouvons assurer le National qu'à toute éventualité, nous n'éprouvons pas la moindre tentation de lier notre fortune politique à la sienne.

« Nous ne voulons pas, pour le moment, entrer dans le détail des questions posées par notre confrère. Toutefois nous pouvons dire que cette étude des principes, dégagée des chicanes de partis et des affections pour telle ou telle personnalité du passé, nous paraît utile et sensée. Laissons à l'histoire de juger ceux qui ne sont plus. Occupons-nous du présent et de l'avenir. S'il fallait rappeler les fautes d'autrefois, commises par des administrations dont presque pas un des membres ne sont dans la vie active, il faudrait également rappeler le bien fait par ces administrations. D'un autre côté, il faudrait rappeler aussi le bien et le mal des partis opposés, leurs principes subversifs. Il faudrait réimprimer des volumes et dépenser, dans des luttes stériles, la vigueur et la sève dont nous avons tous tant besoin pour le présent et l'avenir.

« Le temps est arrivé où il faut s'entendre sur les questions à débattre. Ce n'est pas parce qu'une administration antérieure a bien ou mal fait que l'administration actuelle fait mal ou bien. Ce n'est pas parce que telles ou telles élections [gritons ou conservatrices] ont été entachées de corruption que les élections actuelles ne le sont pas ou le sont. En un mot, le présent doit se juger par le présent et non par le passé. Ce dernier peut nous servir de leçon, mais pas plus.

« Pour notre part, nous sommes bien décidé à dégarer autant que possible la lutte actuelle des discussions sur ce qui n'est plus des domaines actuels. Nous jugeons les événements d'après les principes et les hommes d'après leurs actes et leurs doctrines. Nous n'entendons pas plus rééditer les écrits des anciens rouges que ceux des anciens conservateurs—excepté, bien entendu, quant à ce qui est nécessaire pour juger les hommes actuels.

« Quant aux principes qui nous guident, ils sont faciles à exposer. Catholique avant tout, nous voulons pour chaque croyance et nationalité justice égale. Ayant accepté la confédération, nous la voulons avec toutes ses conséquences, notamment avec l'autonomie des provinces, l'amnistie, la protection aux minorités, notamment la minorité catholique du Nouveau-Brunswick, le chemin du pacifique. Tout ce qui tend à l'annexion, comme le traité de libre-échange avec les Etats, le pacifique américain, est vu par nous avec défaveur. Nous ne voulons pas de la confédération impériale. Nous voulons conserver la constitution actuelle, le gouvernement par la majorité, pourvu que cette majorité soit librement et franchement représentée. Les ca-

naux, les chemins de fer, l'amélioration des rivières navigables, nous paraissent tendre au développement du commerce entre les diverses provinces, et nous les favorisons dans l'humble mesure de nos forces.

« C'est, en quelques mots, le programme confédéré, le seul qui puisse rallier tous ceux qui ont à cœur la force et la vitalité de notre province et de la Puissance.

« Si l'on persiste à nous dire : vous êtes conservateur, et vous devez porter les fautes des conservateurs, nous persisterons à répondre : vous êtes rouges, et vous devez supporter les crimes des rouges. Avec le bagage du passé, les conservateurs peuvent porter le front plus haut que les rouges.

L'amnistie.

« Quel est donc le jeu qui se joue actuellement ? L'on nous promet l'amnistie sur tous les tons, l'on nous dit même qu'elle est accordée, l'on nous supplie de patienter, de ne pas compromettre la situation, d'être conciliants. Nous faisons tout cela, et rien n'avance. Lépine continue à être dans son cachot, à souffrir moralement et physiquement, et nous ne sommes pas plus avancés qu'au premier jour de sa détention. Bien plus, le Globe, cité avec tant de satisfaction par les rouges, revient sur ses pas, et annonce que le pardon entier de Lépine est impossible, ce qui veut dire qu'il est inutile de songer à l'amnistie complète.

« Voici comment il s'exprime : « M. Chapleau, en répondant aux remerciements qu'on lui a faits, s'étendit assez sur les incidents du procès, et exprima son espoir, non pas seulement que la sentence serait commuée, mais que Lépine serait mis en liberté. En faveur de cette mesure extraordinaire de la prérogative royale, il n'a donné aucune raison capable de soutenir un instant l'examen. Au contraire, tout ce qu'il prétend conduit à une conclusion toute opposée. Sa manière de voir la question peut être correcte ou incorrecte, mais ce n'est certainement pas une raison pour que Lépine reste impuni, à moins que l'on ne prouve que la conduite du juge ait été illégale. L'absurdité d'une telle prétention est toutefois évidente. »

« Il est regrettable, sans doute, que Lépine soit dans la position où il se trouve, mais il s'y est plongé délibérément, et bien que les avertissements ne lui aient eu lieu sans que des remontrances, des appels et des protestations fussent présentées, même à Lépine. Plus ce convict est intelligent, moins sa conduite est justifiable, puisqu'il n'est pas possible de supposer qu'il a agi sans comprendre le caractère sérieux de l'acte qu'il faisait.

« En un mot, il est évident que les principaux acteurs de la tragédie savaient exactement ce qu'ils faisaient. Ils ont bravé la vengeance de la loi britannique, et à présent que la loi a montré que son bras était assez long et assez fort pour les atteindre, il n'est pas logique de vouloir prouver la convenance d'un pardon plein et entier. »

« Peu de personnes s'opposent à une commutation de la sentence. Mais toutes les objections du monde s'opposent à ce qu'elle reste sans effet aucun.

« L'on voit que l'opinion du London Times a peu influé sur celle du Globe. Que faut-il donc faire pour décider enfin M. Fournier ? Quelle que soit la note qui lui est chargée pour les diners, ne pourrait-il pas songer un peu à la province de Québec qui réclame énergiquement l'amnistie, ne pourrait-il pas compatir aux souffrances de Lépine et de sa famille, ne pourrait-il pas enfin se montrer homme d'action ?

« En face de cette étrange apathie du chef des nationaux, quand l'opinion publique le presse et le conjure d'agir, nous éprouvons de la honte pour Québec et presque du découragement. Les organes nous disent : toute la presse grite est en faveur de l'amnistie ! Fort bien, mais agissez alors. Cela est d'autant plus facile que la presse d'Angleterre elle-même est sympathique et semble vous inviter à l'action.

Le principe est le même.

« Quand M. le juge Routhier émit la doctrine catholique au sujet de l'immunité personnelle ecclésiastique, la presse rouge ne parut pas satisfaite. Quelques organes allèrent jusqu'à censurer la forme du jugement, n'osant, peut-être pour ne pas nuire aux intérêts politiques, en attaquer le fonds, mais se gardant bien, du premier au dernier, d'approuver les principes émis. Il fallait donc une poutre de la grosseur du jugement Guibord pour leur faire ouvrir les yeux. C'est toutefois un commencement qui promet.

« Voici comment le Bien Public apprécie le jugement Guibord : « Ainsi le Conseil Privé ordonne au curé et à la fabrique de la paroisse de Montréal d'enterrer Guibord dans le cimetière catholique, mais sans cérémonies, sur le principe que Guibord n'était pas pécheur public ni excommunié. Il faut avouer qu'il est assez comique de

voir un tribunal anglais et protestant décider qu'elle est l'espèce d'excommunication qui autorise l'Eglise Catholique à refuser la sépulture ecclésiastique à l'un de ses membres.

« Que des juges anglais soient appelés à soulever à juger au point de vue du droit français, qu'ils doivent moins connaître que nos juges, les causes que nous portons devant eux, c'est déjà fort, mais qu'ils soient appelés à trancher des questions de droit canonique et de haute théologie, c'est trop fort.

« Ces pauvres juges, ils doivent être les premiers à trouver ridicule qu'on les force d'étudier de pareilles questions, d'enseigner à l'Eglise catholique ses droits et ses devoirs. »

Citons maintenant le Franco-Canadien :

« Il n'est pas pécheur public ni nommément excommunié » voilà ce que prétendent les savants canonistes du Conseil Privé d'Angleterre, se croyant sans doute plus compétents en matières ecclésiastiques que nos autorités religieuses. Voilà, en vérité, quelque chose qui surpasse l'imagination ! C'est vraiment à n'y pas croire. »

« Le Globe lui-même s'arrête étonné devant l'absurdité de cet empêtement. Si cela continue, la presse entière du pays blâmera le jugement Guibord, approuvant par là même le jugement de M. le juge Routhier, car pour blâmer le premier il faut approuver les principes émis dans le second.

« Post scriptum.—Depuis que ceci est écrit, le Globe s'est contredit et a approuvé ce qu'il avait blâmé.

Tu quoque ! :

« Le Canadien de mercredi, a, dans ses dépêches de nuit, en l'absence du personnel de sa rédaction, annoncé que M. Robert McGreevy était en faillite et que l'honorable McGreevy en souffrait beaucoup dans son crédit. Le lendemain, le Canadien contredisait cette fausse nouvelle, et faisait une apologie aussi complète que possible. Malgré cela, l'honorable M. McGreevy, poursuit le propriétaire du Canadien pour \$50,000 de dommages. Nous pouvons prédire à l'honorable contracteur qu'il obtiendra au plus cinq chelins de dommages sans frais. Son crédit n'a nullement souffert de l'erreur involontaire du Canadien, erreur si noblement réparée aussitôt que possible. D'ailleurs, si le Canadien offrait en compensation le bien qu'il a fait à M. McGreevy en diverses circonstances, ce dernier se trouverait peut-être le débiteur de notre confrère.

« Des méchants disent que M. McGreevy a réellement besoin d'argent, et que c'est pour cela qu'il en demande au Canadien. Nous ne croyons pas que tel soit le cas, et nous espérons qu'avec son tact habituel, M. McGreevy retirera bientôt sa poursuite émanée d'un moment de mauvaise humeur. Les journalistes ont quelquefois assez à faire pour défendre leurs amis ou pour parer les coups des ennemis, sans avoir à perdre leur temps dans des chicanes d'allemand.

Chemins du lac St. Jean.

« Le Conseil de ville a adopté la résolution suivante, proposée par M. Giroux, secondée par M. Côté :

« Que ce Conseil fasse application à la prochaine session de la Législature Provinciale afin d'avoir le pouvoir d'émettre des débetures à 30 ans d'échéance au pair et ne portant pas plus de 7 p. d'intérêt, afin de souscrire au capital-actions de la Compagnie du chemin de fer de Gosford et du Lac St. Jean, à raison de \$2,500 par mille, jusqu'à la concurrence de \$450,000, et que le paiement de cette souscription soit reparti en cinq sections de 36 milles dont \$50,000 pour la première section de Québec à St. Raymond et \$90,000 pour chacune des quatre autres sections de St. Raymond au Lac St. Jean, et la balance \$40,000 payable lorsque le chemin sera reçu, et en opération sur toute la ligne. La dite souscription sujette aux clauses et conditions à être stipulées par ce Conseil et la Compagnie et pourvu toutes fois que le chemin soit complètement terminé jusqu'au Lac St. Jean d'ici à cinq ans.

« Ont voté pour :—MM. Chambers, Côté, Dinning, Giroux, Henchey, Norris, Rinfret, Archer, Bélanger, Burns, Coveny, Hamel, Mailloux, Peachy, Russell, Smith, Turcotte, Vallières et Woods, (19).

« Ont voté contre :—MM. Convey, Gingras, Lafrance et McLaughlin, (4).

« Nous regrettons de voir MM. Lafrance et Gingras tendre la main aux ennemis de la vallée du lac St. Jean. Comme la politique n'était pas de la partie, l'on pouvait attendre mieux de ces deux soi-disant nationaux.

« Nous devons féliciter MM. Giroux, Henchey et Mailloux sur les discours remarquables qu'ils ont prononcé à l'appui de cette motion. Quant à M. Convey, il doit regretter ses déloyales attaques contre nos citoyens les plus honorables.

« Espérons que la souscription du Conseil sera suffisante pour atteindre son but. Les officiers de la compagnie ont besoin d'énergie : la tâche est rude. Le premier succès qu'ils viennent de remporter est de bon augure.

Correspondance Spéciale

« COURRIER DU CANADA. »

Montréal, 25 novembre.

M. le Rédacteur,

« On me dit que Québec s'étonne qu'aucune assemblée publique n'ait encore eu lieu à Montréal, en faveur de la grâce de Lépine et de l'amnistie immédiate. Ce n'est pas pourtant le désir de voir la chose se réaliser qui manque à la masse de la population française ; ce qui fait défaut, ce sont des hommes d'initiative qui ne craignent point la critique de la fraction préjugée de la population anglaise. Voyez-vous, — bien qu'en assez faible minorité, celle-ci a une influence énorme, in due, je pourrais dire, dans tous les cas disproportionnée avec son importance numérique, et cela grâce à cet esprit de concession et de déférence d'autant plus exagérées de notre part qu'on sait moins nous rendre le réciproque. Une autre considération qui a empêché jusqu'ici plusieurs de nos principaux concitoyens français de se mettre à la tête du mouvement, a été l'appréhension que des brouillons ne profitassent de l'occasion pour faire de la chicane de parti. Il est vrai que l'esprit de parti règne ici d'une façon déplorable à plus d'un titre, et n'est pas l'une des moindres causes de notre faiblesse relative en regard de notre importance numérique. Mais il me semble qu'il y aurait moyen de prévenir les incartades insensées et les récriminations inutiles et déplacées des têtes-chaudes à une assemblée de ce genre, en s'entendant entre hommes modérés de chaque parti pour arrêter un plan sage et le faire adopter par l'opinion publique sensée en le publiant dans la presse. Je souhaite, pour l'honneur de Montréal, qu'on en vienne là sans plus tarder. La cité de M. de Maisonneuve devrait se sentir humiliée de se voir devancer, dans ce mouvement humanitaire et patriotique, par les campagnes du district auquel elle aurait dû plutôt donner l'exemple.

« Les divisions de Montréal-Centre et de Montréal-Ouest sont en pleine agitation électorale. Dans la première, M. Ryan sera vraisemblablement réélu par acclamation. Les libéraux en auront été quittes pour leurs démarches stériles entreprises dans le but de faire échouer la candidature de ce brave député catholique, et de ce dévoué ami des mérités qui, à la dernière session, fit dire à M. Riel qu'il serait prêt en tout temps à l'escorter à son siège, si celui-ci se décidait à venir le prendre. Ce fier langage était plus digne que la conduite de l'honorable ministre, qui, après avoir fait venir M. Riel des Etats Unis pour avoir une entrevue avec lui, refusa lâchement de le voir, pour ne pas perdre la considération des députés anglais. Quant à M. F. MacKenzie, il court à une défaite bien méritée dans la division ouest. Toute la presse française, à l'exception du National, qui n'a pas encore eu le courage de se prononcer ouvertement, oppose sa candidature.

« Les électeurs français et irlandais, dont il avait hypocritement surpris la bonne foi l'année dernière, vont lui apprendre que, sous le couvert d'un fanatisme et d'un valet de loge orangiste de son acabit, M. White, son adversaire, est au contraire un des hommes les plus tolérants et les plus impartiaux à l'égard des catholiques et des Canadiens-Français, qu'on trouve chez la population anglaise et protestante. Il faut être bien aveuglé par l'esprit de parti pour ne pas préférer un tel homme à un cerveau étroit comme M. MacKenzie. Cependant, pour la honte de notre nationalité, on voit M. R. Laflamme, M. W. Dorion, etc., prêter l'appui de leur parole et de leur influence au député indigne qui a voté l'expulsion de M. Riel.

« Je puis vous dire que la conduite odieuse du National, à propos du procès Lépine et de l'amnistie, a trouvé des censeurs sévères même parmi les hommes de son parti. L'un d'eux me disait l'autre jour : « Le National a beaucoup perdu de mon estime depuis que le regretté M. Laberge en a quitté la rédaction. Ce n'est pas lui, avec son cœur noble et son patriotisme ardent, qui aurait toléré de bassesses comme ce journal en commet depuis quelque temps. Cette boutique-là, ajouta-t-il, nuit beaucoup plus au parti qu'elle ne lui aide. » En effet, il vaudrait beaucoup mieux, pour la durée du pouvoir de MM. Fournier, Letellier de St. Just et Geoffroy, n'avoir pas d'organe du tout plutôt que d'en avoir un aussi compromettant que l'est le National. S'ils étaient prudents, ils le désavoueraient comme organe. Car, de voir la ligne de conduite répréhensible suivie par le journal le plus accrédité comme feuille officielle, ce n'est guère propre à inspirer de la confiance aux électeurs honnêtes et intelligents envers les ministres qui sont censés l'inspirer plus ou moins directement.

« Je me suis laissé dire que M. Jetté avait été l'inspirateur des articles énergiques et si logiques qu'on parait à différents intervalles dans le Bien Public, en faveur de la grâce de Lépine et de l'amnistie, et qu'une partie de la presse conservatrice a été heureuse de reproduire. Si tel est le cas, le député de Montréal-Est a droit à une bonne note. Je crois, d'ailleurs, d'autant plus facilement à une communauté d'idées politiques entre lui et la rédaction du Bien Public, que c'est M. Beausoleil, je le sais, qui le premier lui a parlé de poser sa candidature contre Sir George Cartier et le plus contribué, par ses investigations, à l'y décider.

« La nouvelle politique du gouvernement local touchant la colonisation et dont vous avez servi la primeur au public, a causé un véritable sentiment de satisfaction ici chez tous ceux qui s'intéressent vivement au développement de cette puissante et féconde artère de la force et de la grandeur nationales. Le cabinet de Boucherville ne pouvait inaugurer son administration par une mesure à la fois plus populaire et plus urgente.

« Le Septuor Haydn a décidé d'exécuter de nouveau Christophe Colomb. Le public de Québec apprendra cette nouvelle avec plaisir.

M. Baillargé, ingénieur de la Corporation, a fait un long rapport favorable aux travaux exécutés sur le chemin du nord, sans évaluer les ouvrages faits.

« L'on nous communique l'adresse suivante présentée à l'honorable juge Routhier, et la réponse de ce dernier.

« A Son Honneur A. B. Routhier, juge de la Cour Supérieure du District du Saguenay.

Honorable Monsieur,

« L'an dernier, vous étiez appelé à occuper la première position judiciaire de ce District. Le concert unanime d'acclamations qui s'éleva alors de toutes parts dans ce pays, montra jusqu'à quel point cette nomination était déjà depuis longtemps désirée : les divisions politiques les plus prononcées s'effacèrent un instant, chacun se réjouissant de voir le vrai mérite reconnu, sans s'arrêter à considérer quel était le parti qui l'avait si bien su discerner.

« Nulle part cependant les applaudissements ne furent plus chaleureux ni la joie plus grande en cette circonstance, que dans l'heureux District destiné à bénéficier du choix éminemment sage que venait de faire les Ministres du Cabinet Fédéral Conservateur.

« Voici que vous mettez maintenant le comble à notre joie en venant fixer votre résidence dans ce District. Le bien que vous avez déjà su accomplir ailleurs dans une carrière relativement plus humble, nous présage quels avantages précieux doit nous apporter votre présence au milieu de nous.

« A cette joie que nous éprouvons vient encore se mêler un sentiment de légitime orgueil. Il nous est impossible de ne pas faire réflexion qu'il n'est pas donné à tous les Districts de posséder à la fois, dans un même citoyen, un juge savant et intègre, un catholique ferme et éclairé, un écrivain et poète des plus distingués, un ami affable et aimable à tous, particulièrement aux pauvres et aux petits, un modèle enfin de toutes les vertes civiques et chrétiennes. Nous saurons reconnaître, nous l'espérons, le don de la Providence, et nous croyons pouvoir assurer qu'il n'aura pas été confié à une terre ingrate.

« En vous souhaitant cordialement la bienvenue, nous présentons aussi nos respectueux hommages à Madame votre épouse, en qui nous aimons à saluer votre digne coopératrice dans toutes sortes de bonnes œuvres, particulièrement dans les œuvres de la charité chrétienne. Nous formons enfin des vœux pour le bonheur de votre excellente famille, et nous désirons ardemment vous voir passer avec elle dans ce district des jours nombreux et remplis de bonheur dont nous garderons longtemps un doux souvenir.

« N. Doucet, ptre ; J. A. Bureau, ptre ; N. Cinq Mars, ptre ; Jos. Sirois, ptre ; Roger Boily, ptre ; Frs. Cinq Mars, ptre ; Apoll. Gingras, ptre ; Jos. Dumas, ptre ; C. Gimon, N. P. ; H. Gimon, Magist. Stip. ; P. H. Gimon, Shérif D. S. ; F. X. Frenette, Avocat ; John Kane, N. P. ; J. N. Perrault, Avocat ; J. S. Kane, N. P. ; Chs. Du Berger, Protonot. ; H. Labrecque, M. D. ; Simon X. Gimon, Ans. Brassard, H. C. S. ; Thos. Chaperon, Géo. ; N. Boivin, Inst. ; B. Bouchard, Marchand, Amable Girard, Hypolyte Brassard, Marchand ; A. Fortin, N. P. ; Regtre, A. Gagnon, M. P. ; P. Chs. Boivin, N. P. ; Marc Fortin, Maire, M. Bouchard, Avocat, H. FitzPatrick, M. D. ; Jos. Perron, N. P. ; Chs. Clément, M. D. ; Ph. Gagnon, Marchand, S. Boivin, Insp. d'écoles, R. Bédard, M. D. ; Jos. Bouchard, S. C. ; O. A. Clément, M. D. ; O. Gauthier, Maire de St. Urbain, Thos. Coulombe, H. C. S. ; Luc Simard, gardien C. T. J. Co., J. B. Fortin, N. P. ; J. B. Dupont, Avocat, George Du Berger, Th. Forques, Flavien Forques, Chs. Forques, George Boulianne, W. Riverin, Théodore Boulianne, B. Bouchard, A. Boivin, P. Tremblay, P. Boulianne, N. Gagnon, J. Trudel, David Roy et une foule d'autres.

« Au Révd. M. Doucet, Prêtre, curé de la Malbaie et autres. Monsieur le Curé,

« Messieurs, Je suis très sensible à l'accueil flatteur que vous me faites ; je vois que vous tenez à me rendre bien agréable mon séjour au milieu de vous et je vous en remercie.

« Cette partie du pays que vous habitez est véritablement très-belle, et j'admire tous les jours les charmes que la nature y déploie. Vous voulez maintenant me prouver que la population n'est pas moins aimable que la contrée où elle vit, et je m'en laisserai facilement convaincre.

« Depuis que je suis chargé de l'administration de la justice dans ce district, j'ai eu occasion de vous visiter plusieurs fois, et je n'ai toujours eu qu'à me féliciter de mes rapports avec tout le monde. Je n'ai aucun doute que rien ne viendra détruire la bonne harmonie que vous inaugurez si bien, et j'ai l'espoir que l'avenir ne fera qu'augmenter l'estime et la confiance réciproques dont nous sommes remplis.

« Les éloges que votre adresse contient sont fort exagérés, et témoignent d'une bienveillance trop grande. Mais si je suis loin de les mériter, je veux bien m'efforcer d'en être moins indigne à l'avenir. Non seulement je travaillerai avec tout le zèle dont je suis capable à la bonne administration de la justice, mais je serai toujours hen-

reux d'unir mes efforts aux vôtres dans l'accomplissement du bien.

« En terminant, laissez-moi vous remercier de vos bonnes paroles à l'adresse de Madame Routhier, et des vœux de bonheur que vous faites pour ma famille.

A. B. ROUTHIER, J. C. S.

Un pas de fait. Un autre à faire.

« Le nouveau cabinet de Québec a su comprendre déjà l'urgence nécessaire de prendre des mesures pour arrêter l'émigration d'abord, et en second lieu pour favoriser le rapatriement de ceux de nos compatriotes émigrés qui veulent revenir au pays natal. Il a droit pour cela à la reconnaissance de tous les amis de la province, et il est du devoir de la presse bas-canadienne de l'encourager dans cette bonne voie.

« Mais quelque effort que fasse le gouvernement local pour arrêter le flot de l'émigration et favoriser le mouvement du rapatriement, il ne réussira qu'à demi, si les représentants de notre province dans le ministère et le parlement fédéral n'accomplissent pas de leur côté la moitié de la tâche qui leur appartient. En effet, il faut remarquer que l'agriculture, toute belle, noble et avantageuse qu'elle est, ne peut être la carrière propre à tous indistinctement.

« Il est aujourd'hui assez connu que le goût et les aptitudes d'un grand nombre de Canadiens les portent à s'adonner à l'industrie. Quand ils ne trouvent pas le genre d'ouvrage qui leur convient dans le pays, ils vont le chercher à l'étranger. Il importe donc de protéger l'industrie nationale et d'en diversifier les branches pour répondre aux besoins actuels de la nation. Or les moyens d'atteindre ce but sont du ressort du parlement fédéral, qui seul a le pouvoir de régler le tarif douanier. Partant, à celui-ci incombe le devoir de légiférer de façon à promouvoir dans une juste mesure les intérêts manufacturiers du Canada avant ceux de l'Angleterre.

(Le Foyer Canadien).

Des pertes dans un discours.

« Nous extrayons ce qui suit du discours que le Dr. Beaupré a prononcé, Dimanche dernier, à St. Elizabeth.

« S'adressant à M. Baby : « Je vais vous arranger mes gars, « il y a trop longtemps que vous me chantez pouille. C'est mon tour « cette année de vous arranger. Vous « avez bien crié contre le traité de « réciprocité, eh ! bien, si aujourd'hui « les habitants vendent leurs œufs « 20 c. et le beurre 25 c. c'est grâce à « cela. Le gouvernement a bien fait « de faire ce traité et je le soutiendrai « de toute mes forces.

« Savez-vous pourquoi je n'ai pas « pris mon siège (une voix. C'est « parce que vous n'étiez pas assez pur. » « C'est parce que mes témoins étaient « absents. Il y en avait aux Etats- « Unis, et je ne pouvais pas les faire « venir. [Plusieurs voix.—Vous venez « de dire que vous aviez cent témoins, « comment vous en aurait-il donc fallu « pour continuer ? Une voix. S'il lui « faut autant de témoins pour aller au « ciel, il en trouvera pourtant bien « moins que ça.] Je n'aurai pas besoin « de vous pour aller au ciel. [Plusieurs électeurs.—Vous avez peut-être « autant de chance que Guibord.]

« Et ainsi, depuis le commencement jusqu'à la fin.

« C'est assez dire qu'il y a des gens d'esprit qui soutiennent ce M. Beaupré !!!—[Gazette de Joliette].

INFORMATIONS.

« Dimanche dernier, dans la chapelle du Séminaire Mgr. des Trois-Rivières a consacré l'Ordre de la prêtrise à Mess. Léonard Zéphirin Chandonnet et Chs. Olivier Savoie.

« Lundi prochain, 30 courant, sera la soixante-seizième anniversaire de Sa Grandeur Mgr. de Montréal.

« Le service anniversaire du Révd. M. P. H. Harkin, curé, aura lieu dans l'Eglise de St. Colombe de Silvery, mardi prochain, le 1er jour de décembre, à 8 heures a. m.

« La santé de Mgr. l'évêque de Montréal, laquelle n'a pas été sans donner quelques inquiétudes, s'est améliorée ces jours derniers. Sa Grandeur éprouve ce matin un mieux sensible.

« Par son testament, feu l'Honorable Chs. Malhiot a fait au Séminaire des Trois-Rivières le don de \$150 ; il a donné la même somme au Convent des Sœurs de charité de cette ville.

« Nous apprenons que Monseigneur l'Evêque de St. Germain de Rimouski et les citoyens de sa ville, sans distinction de partis, ont adressé à son Excellence le Gouverneur-général une requête pour demander que Lépine reçoive sa grâce et que l'on proclame une amnistie complète pour toutes les offenses politiques dans le Nord-Ouest. La réponse faite à cette requête est que les notes du juge ne sont pas parvenues à Ottawa.

Dimanche, à Chambly, après la grand-messe, une nombreuse assemblée avait lieu dans le but de passer des résolutions en faveur de Lépine et de ses compagnons impliqués dans les affaires du Nord-Ouest.

M. le maire God. Laroque, adressa la parole. Il parla du but de la réunion, ainsi que MM. G. Scheffer, N. P. Li Col. E. H. Fréchette et J. O. Dion, président de la Société St. Jean-Baptiste. Tous ces messieurs firent voir l'importance qu'il y avait de s'empresser de sauver Lépine de l'échafaud et de demander une amnistie générale en faveur de ceux qui avaient pris une part quelconque dans les événements politiques de la Rivière Rouge.

Après quoi, des résolutions furent adoptées unanimement au milieu des applaudissements répétés de l'auditoire, entr'autres celle-ci: Que les citoyens de Chambly profitent de cette solennelle circonstance pour s'unir à leurs frères pour implorer la clémence Royale; qu'à cet effet une requête soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le suppliant d'exercer sa prérogative royale en faveur du malheureux Lépine en lui accordant une amnistie ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans les affaires du Nord-Ouest. (National).

Une requête portant au-delà de trois cents signatures, a été présentée par les citoyens de la paroisse de St. Vincent de Paul, dans le comté de Laval, à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de bien vouloir solliciter auprès de Sa Gracieuse Majesté, l'octroi d'une amnistie générale en faveur des personnes impliquées dans les troubles de Manitoba, en 1869-1870.

Le 10 décembre prochain, aura lieu la nomination d'une nouvelle élection, pour le comté de Colchester, N. E.

Messieurs les orangistes ont passé une résolution, s'opposant à la commutation de la sentence de Lépine.

On a posé, vendredi dernier, la dernière pierre des culées du Chemin de la Colonisation du Nord, sur la rivière Noire. Cette action a été accomplie avec toutes les cérémonies convenables.

Le Star dit que l'échevin McShane se portera candidat libéral pour Montréal-Centre.

La souscription en faveur de Lépine, à Montréal, s'élève à \$819.62. On espère qu'elle s'élèvera à \$1000.

Enquête dans l'élection contestée de St. Maurice est commencée sous la présidence de l'Hon. Juge Polette. Jusque ici aucun fait grave de corruption n'a été prouvé.

La nomination des candidats dans le comté de Joliette est fixée au 3 et la votation au 10 décembre prochain.

M. le shérif Leprohon agira comme officier rapporteur.

La presse ne jouit pas d'une liberté sans bornes à Madrid sous le règne "libéral" de maître Serrano. Les rédacteurs de trois journaux publiés dans la capitale républicaine viennent d'être arrêtés et envoyés en prison pour avoir violé les lois de la Presse.

Les Pétitionnaires dans la contestation de l'élection de M. Casgrain, député siégeant d'Islet, ont appelé du jugement du juge Casault.

Les propriétaires du Witness de Montréal viennent d'adresser une lettre au Rédacteur du Nouveau-Monde déclarant que le Witness n'est pas l'organe des orangistes et qu'il est opposé en principe à toute organisation secrète! What next!

Une assemblée publique convoquée par le maire a eu lieu jeudi à Ottawa à l'Hôtel-de-Ville pour prendre en considération la question de l'octroi au chemin de fer Huron et Québec. On a adopté une résolution demandant au Conseil de passer un règlement accordant un bonus de \$25,000.

Plusieurs citoyens éminents ont parlé contre l'octroi.

Il est rumeur que Sir John A. Macdonald se présentera dans Toronto-Est.

M. Jodoin a de nouveau l'intention de poser sa candidature dans le comté de Chambly.

Il paraît que M. B. Devlin sera encore cette année, l'adversaire de M. Ryan, dans la division centre.

M. L. A. Sénécal va être appelé à remplacer au Sénat l'hon. Chs. Malhiot, décédé.

Il paraît que l'élargissement du canal Greenview sera terminé au printemps prochain dans toute sa longueur.

Le rapport de la circulation des espèces, à Ottawa, donne la circulation de \$3,066,698.30, en espèces \$3,553,657.97 excédant de \$486,954.67.

L'entretien du service des phares au-dessus de Montréal coûte à la Puissance une somme de \$61,000. Entre Montréal et Québec, \$31,143, 14.

A Ottawa le rapport de l'état du commerce par le chemin de fer accuse le montant de \$19,240 donnant une augmentation de \$1,930 sur les recettes du mois correspondant en 1873.

M. Hurteau est jusqu'ici le seul candidat dans le comté de l'Assomption.

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le câble Transatlantique.)

Londres 26 nov.

Une députation, représentant 52 chambres de commerce, s'est rendue auprès des Lords Derby et Carnarvon, secrétaire des affaires étrangères et coloniales, pour soumettre une série d'objections au traité de réciprocité projeté entre le Canada et les Etats-Unis. M. Sampson Lloyd démontre que d'après les termes du traité, les manufactures d'Angleterre n'auraient, tant s'en faut, les mêmes avantages que celles des Etats-Unis. Le traité, injuste dans son principe, deviendrait excessivement nuisible à l'Angleterre. Il donne comme base à tout traité conclu entre une colonie britannique ou dépendante et une puissance étrangère, le principe que l'Angleterre ne doit pas être placée dans une plus mauvaise position que le pays étranger.

Lord Derby répondit que le gouvernement était bien convaincu de la justice de ce principe. M. Barron, représentant de Leeds, dit qu'il ne demande pas un tarif protecteur; mais, seulement, que le Canada n'accorde rien à l'Amérique, qu'il ne l'accorde aussi à l'Angleterre.

Belhous, représentant de Bradford, ajouta qu'il y avait en Canada, un parti assez puissant qu'il pouvait prendre des mesures préjudiciables à l'Angleterre, si le traité n'était pas amélioré, de manière à éviter ces mesures. Il demanda qu'une clause fût insérée, afin que les Etats-Unis n'eussent pas le droit d'exiger une réduction de droits qui ne serait pas accordée à l'Angleterre.

Lord Derby répondit ensuite: "Je ne sache pas que nous ayons reçu une députation dont les vues s'accordent aussi parfaitement avec les nôtres. Aussi, votre cause est elle, absolument et entièrement gagnée. Nous sommes convaincus avec vous, que dans une négociation de ce genre, il est du devoir du gouvernement de voir à ce que le commerce d'Angleterre soit placé sur un pied aussi avantageux que celui du parti contractant; si nous manquons à cet égard, nous commettrons une erreur impardonnable.

Quant à la difficulté que l'on éprouve, à définir les articles mentionnés dans la cédule, il faut s'en rapporter au bon sens et à la bonne foi des deux gouvernements chargés d'interpréter le traité. Pour ce qui est du danger de créer de mauvaises relations entre l'Angleterre et le Canada, si le traité renfermait quelque mesure défavorable au commerce anglais, je suis fermement convaincu qu'il n'existe aucune mesure de cette nature, et je puis dire que, s'il en existait quelque clause de cette nature, elle aurait déjà fait naître de mauvaises relations, entre les deux pays. Considérons maintenant la question sur un autre côté. Tout en protégeant les intérêts anglais, nous ne devons pas perdre de vue la position particulière qu'occupe le Canada, par rapport aux Etats-Unis.

Nous ne devons mettre aucun obstacle aux relations commerciales de ces deux pays. Si, sans aucun intérêt supposé, nous allions entraver la liberté du traité, il est évident qu'il en résulterait du mécontentement pour les loyaux canadiens. Ces derniers attachés au gouvernement impérial, qui, je le crois, sont en très-grande majorité, prêteraient leur concours au parti qui favoriserait l'annexion, aux Etats-Unis. J'appréhende que ceux qui craignent que ce traité n'établisse une différence de droits en faveur des Etats-Unis, sont sous l'impression que les droits sur les produits américains doivent être diminués, sur les produits anglais, ne le seront que dans un certain nombre d'années.

Vous dites qu'il n'y a aucune garantie de ce genre, dans le traité. La raison est que le Canada n'a pu, en traitant avec un pays étranger, s'occuper des résolutions commerciales qui existent entre lui et l'Angleterre. Ces relations ont un caractère purement domestique. Si le parlement canadien, cherchait, plus tard, à imposer une différence de droits, le Gouverneur-Général serait obligé de soumettre un tel acte à la considération du Gouvernement Impérial; et, je déclare clairement et distinctement, qu'il n'y a rien dans ce traité qui, en regard aux résolutions de la mère-patrie avec ces colonies, puisse accorder au Canada, la possibilité d'imposer une différence de droits à l'Angleterre, en faveur des Etats-Unis.

Lord Carnarvon parla en termes analogues à ceux de Lord Derby, démontrant que le Canada n'avait jamais manifesté l'intention d'imposer une diminution de droits à l'Angleterre.

Rome, 27 novembre.

Un bill revêtu des signatures de 106 députés de la Gauche a été introduit dans la Chambre Basse pour accorder une rente annuelle de \$20,000 à Garibaldi.

Londres, 27 nov.

Il a été décidé qu'Alfred Markham aura le commandement en chef de l'expédition que le gouvernement a organisée pour aller faire des recherches aux régions arctiques.

Paris, 29 nov.

Les élections municipales qui ont eu lieu aujourd'hui en cette ville donnent les résultats suivants: 53 candidats radicaux, 10 républicains modérés et 11 conservateurs. Un second scrutin sera nécessaire dans six districts.

Londres, 29 nov.

Une dépêche de Berlin, adressée au Standard, mande que l'éditeur du Zehliches a donné lors de son examen judi-

ciaire, la semaine dernière, la substance complète de ses avancées concernant les propositions de Von Arnim, à la Spener Gazette.

Madrid, 29 nov.

Le président Serrano partira cette semaine pour le Nord ou l'on antcipie diverses opérations. On dit que l'armée comprend maintenant 200,000 hommes bien armés et il y en a encore 40,000 qui attendent pour des armes ordonnées aux Etats-Unis.

Paris, 29 nov.

Les représentants du journal La France ont eu une entrevue avec M. Thiers, hier. L'ex-président leur a déclaré que l'union italienne est irrévocablement établie, et que si la France veut conserver l'amitié de l'Italie il faut qu'elle reconnaisse ce fait. Quant à la France, dit M. Thiers, elle n'est pas bonapartiste, ni royaliste, mais républicaine et il faut que le maréchal MacMahon reconnaisse la république.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Roy, Maire de Lévis.

FAITS DIVERS.

LA GLACE.—On a signalé, samedi, beaucoup de glace entre la Pointe du Lac des Trois-Rivières et le pied du Richelieu et le Cap Rouge.

MORT SUBITE.—R. Vankoebuot, avocat distingué de Toronto, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie, ces jours derniers, à son bureau.

LE BARON ADOLPHE.—M. Charles Augustin Peters, l'un des associés de la maison E. Posselt & Cie, qui a été pillée par le soi-disant Baron Adolphe est arrivé par le steamer Hibernian, accompagné de M. David Spence, un de ses employés. Ces deux messieurs ont eu une longue entrevue, ce matin, avec le prisonnier, qui en les voyant, s'est mis à fondre en larmes et à tout avouer. D'après le résultat de cet aveu les pertes de la maison Posselt & Cie s'élèveront à £15,000.

Le prétendu baron leur a indiqué un endroit où ils pourront recouvrer £4,000; la valeur de l'ameublement de la baronne qui est maintenant retenue prisonnière à St. Lazare, est estimée à £1,000, sans compter les voitures et les chevaux. Le baron Adolphe sera renvoyé à Paris sous la garde de M. Emile Bureau, par le prochain steamer.

Nous lecteur voudront bien nous permettre d'attirer leur attention sur l'annonce de MM. Almeras et D. Ouellet. Les soussignés sont prêts à donner satisfaction pleine et entière aux messieurs du Clergé ainsi qu'à toute autre personne qui leur donneront des commandes.

INSTITUT CANADIEN.—M. L. P. Turcotte donnera mercredi soir, le 2 décembre prochain, à la salle de l'Institut une conférence intitulée, l'Institut-Canadien de Québec, depuis 1847 jusqu'à ce jour.

M. Turcotte choisit l'anniversaire de la fondation de cette société pour en rappeler l'histoire, dans ses jours prospères, comme dans ses jours de décadence, et montrer quels obstacles elle a dû surmonter pour arriver à l'ère de progrès d'agrandissement, où nous le voyons aujourd'hui.

La séance sera publique et les dames y seront admises.

M. Pamphile Lemay terminera la soirée par la lecture de quelques pages d'un poème inédit.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.—Un crime vient de s'accomplir, à Ste Marie, près de Chambly, dans les circonstances les plus mystérieuses. M. Augustin Paradis, fermier de cette localité, a disparu sans qu'on en ait pu découvrir aucune trace. En allant lui rendre visite, jeudi dernier, les voisins ont trouvé la maison vide, les portes brisées et l'intérieur dans un tel état de désordre qu'il est évident que violence a été exercée. M. Paradis, qui était un célibataire de 70 ans, a été vu à sa résidence jusqu'au 18 dernier, moment de sa disparition.

Il habitait dans une maison isolée, près de la rivière Chambly et possédait des terres d'une grande valeur. On dit de plus qu'il avait de fortes sommes d'argent et on suppose qu'il a été assassiné par des voleurs qui ont caché son cadavre. Durant ces mois derniers, M. Paradis eut à souffrir de pertes occasionnées par des vols; mais il négligea toujours de faire aucune investigation, bien qu'il soupçonnât plusieurs personnes demeurant en cette localité.

ENQUETE.—Vendredi dernier, à 4 heures P. M., une députation composée des incendies de 1845, se rendait au près du gouvernement pour lui demander la remise de l'argent qu'il lui doit. Le conseil siégeait spécialement pour recevoir cette députation qui fut introduite par l'hon. M. Oimet, aux ministres présents. L'hon. Monsieur lut lui-même cette pétition, faisant, dans ses remarques, ressortir toute la justice d'une telle demande. L'hon. Premier, M. de Boucherville, répondit au nom du gouvernement qu'il comprenait et reconnaissait combien la requête était importante et il promit que la question serait étudiée et résolue de manière à donner justice aux requérants et à satisfaire les incendies.

Durant le mois dernier, il y a eu à Montréal, 119 mortalités par suite de la petite vérole.

—Deux grands incendies ont eu lieu cette nuit à Hochelaga. Le bureau de la Compagnie du Gaz, où le feu avait pris dans la cour à charbon, fut entièrement consumé. Trois heures après, une cour où étaient déposés 8 à 10,000 tonnes de charbon prit feu. La luere de l'incendie couvrait l'atmosphère d'une reverbération bleuâtre. L'odeur était insupportable et les torrents d'eau que l'on jetait sur les flammes soulevaient une épaisse fumée noire.

Une bâtisse adjoignant de 300 pieds de long y passa. Heureusement qu'un léger vent d'ouest soufflait les étincelles et les tisons dans cette direction où il n'y a pas de maisons et empêchait l'incendie de se propager. La valeur du charbon est estimée à \$40,000; celle de la bâtisse est de \$15,000. La perte sur le charbon est de \$5,000. Perte totale, \$10,000. La bâtisse est assurée pour \$2,000 et le charbon, \$6,000 dans la "Royale Canadienne", qui a réassuré la moitié de cette somme à la "Citoyenne".

Annonces Nouvelles.

Avis aux MM. du Clergé et au public en général.—Almèras et Ouellet.

Traverse du Grand-Tronc.—A. Gaboury.

Ligne Allan.—Allan, Rae et Cie.

Avis.—do do

Bulletin Commercial.

Le montant des droits perçu à la Douane de Québec, le 27 et 28 du courant est de \$2988.79.

MARCHES MONÉTAIRES.

New-York, 2h p. m. 30 Novembre 1874. OR, 111; Echange sterling 86 GREENBACKS 99 à 99; E. C. BARROW, Courtier, No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS.

28 Nov.—Par le SS "Hibernian," Archer, de de Liverpool à Portland—1 caisse à Thibaudau, frère et Cie. 4 caisses de chocolat à Whitehead et Turner. 1 ballot de marchandises à P. Garneau et Frère. 2 do à C. T. G. et Cie. 1 do à P. E. Hamel. 40 paquets de fer, 4 ballots à Chinié et Beaudet, 2 ballots de marchandises à McCall, Shehyn et Cie.

PAR LE GRAND-TRONC

28 Nov.—20 genoux en fer à Chinié et Beaudet. 100 quarts de fleur à Archer et Cie. 2 caisses à Glover, Fry et Cie. 2 ballots à P. Garneau et Frère. 4 caisses à Lemieux et Noël. 100 caisses de raisin, 25 caisses de chandelles à M. G. Mountain. 17 caisses de thé à Nazaire Turcotte.

AVIS

Aux MM. du Clergé —ET AU— PUBLIC en GENERAL

NOUS soussignés, étant entrés en Société sous les noms et raison de ALMÉRAS et OUELLET, informons respectueusement les MM. du Clergé et le public en général que nous sommes prêts à fournir toutes sortes de plans, devis, spécifications, etc., ainsi qu'à entreprendre et à exécuter toutes sortes d'ouvrage en sculpture, dorure, menuiserie, peinture, réparations de tableaux de tout genre, etc., aux conditions les plus libérales. Nous porterons toute attention particulière à l'ornementation des Eglises et à l'exécution des autels pour lesquels nous avons en mains plusieurs plans de différents styles qui méritent une visite. Nous venons de recevoir et nous aurons toujours en main un assortiment considérable de moulures dorées pour cadres, gravures religieuses et autres, chemins de croix, chromes, glaces de miroir, etc., que nous vendons à des prix extrêmement réduits.

L. ALMÉRAS, {Doreur Ornemaniste. D. OUELLET {Architecte et Sculpteur. No. 12, Rue et Faubourg St. Jean, Québec; Québec, 30 Novembre 1874.—Jan.- 575

Acte Concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. P. SAUGHIER, de Sandy Bay, Comté de Rimouski, marchand, Failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent avis notifiés qu'il a déposé, à mon bureau un acte de composition à déclarer, pour être examiné par une majorité numérique de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, devant être estimées lorsque sera constatée cette proportion, et si aucune considération n'est présentée à un tel acte de composition et de décharge, d'ici aux trois jours juridiques, après la dernière publication de cet avis, laquelle sera le 12ème Jour de DECEMBRE 1874, le syndic soussigné agira sur le dit acte de composition et de décharge, suivant cet avis.

OWEN MURPHY, Syndic. Québec, 27 Novembre 1874.—6f 574

CANADA Province de Québec COUR SUPÉRIEURE. District de Québec.

No. 270 DAME MARIE-LOUISE-CLÉMENTINE HARVEY, de la paroisse de St. Etienne de la Malbaie, dans le District de Saguenay, épouse de HYPOLITE BRASSARD, du même lieu, marchand, dûment autorisée à ester en justice.

Le dit HYPOLITE BRASSARD, son épouse, Défendeur. Le dit HYPOLITE BRASSARD, son épouse, Demanderesse.

UNE action en séparation de biens a été instituée contre le défendeur le Quatrième Jour de NOVEMBRE courant.

St. Etienne de la Malbaie, 9 Nov. 1874. J. S. PEIRRAULT, Avocat de la demanderesse. Québec, 9 Novembre 1874.—1m 561

Acte Concernant la Faillite de 1869

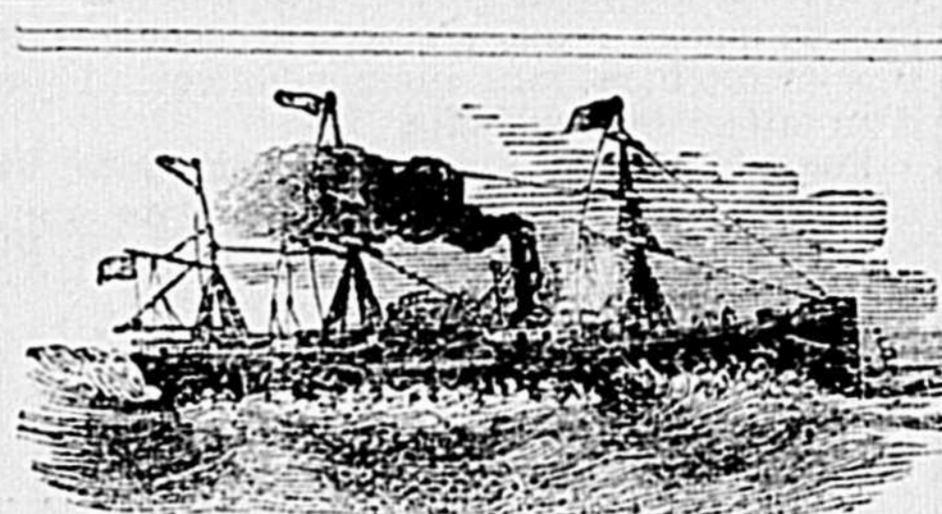
Dans l'affaire de JOHN TEAFFE, Failli.

UNE dernière feuille de dividende a été préparée et sera soumise aux objections, jusqu'au 7ème Jour de DECEMBRE, après lequel le dividende sera payé.

WM. WALKER, Syndic officiel. Québec, 30 Novembre 1874.—6f 569

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE STADACONA Contre le Feu et sur la Vie. BUREAU DE DIRECTION: Président: J. B. RENAUD. Vice-Président: Hon. J. SHARPLES. Hon. E. CHINIC, JOHN ROSS, Ecr., CYRICE TETU, Ecr., ALEX. LEMOINE, Ecr., P. B. CASGRAIN, Ecr., M. P., JAS. G. ROSS, Ecr., JOHN LAINE, Ecr. BANQUIERS—LA BANQUE UNION DU BAS-CANADA: Bureau Principal, QUÉBEC.

Cette Compagnie ayant fait le dépôt et s'étant conformée aux conditions exigées par les lois sur l'Assurance, a obtenu du gouvernement de la Puissance, une Licence lui permettant d'Assurer contre le feu et sera en état, au 2 Novembre prochain, d'assurer toute espèce de risques contre le Feu à des taux modérés. Les pertes sur ces risques seront payées aussitôt qu'elles auront été prouvées. Bureau: VICTORIA CHAMBERS, Basse-Ville, Vis-à-vis la Banque de Montréal. Heures du Bureau, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M. 30 Oct. 1874-6f-556 CRAWFORD LINDSAY, Sec.-Gérant



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallees CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1874.—Arrangements d'Hiver.—1875

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engins.

Table listing ship names and agents: SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, AUSTRIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HIBERNIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, NORTH AMERICAN, CORINTHIAN, WALDENSIAN, ST. ANDREW, ST. PATRICK, NEWFOUNDLAND.

DE PORTLAND.

Parlant à LIVERPOOL tous les JEUDIS et à Lough Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallees et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partiront comme suit:

Table with columns for ship names and dates: HIBERNIAN, MORAVIAN, SARMATIAN, CIRCISSIAN, PRUSSIAN.

Prix du Passage de Portland. Chambre \$70 au \$80 Entrepont \$25

LIGNE DE GLASGOW

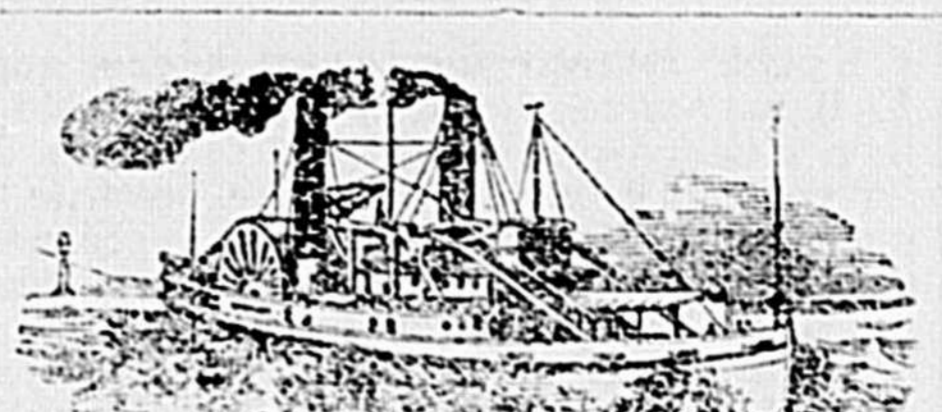
Feront le trajet entre le Clyde et Portland à divers intervalles pendant la navigation d'hiver.

Table with columns for ship names and prices: Cabine, Intermédiaires, Entrepont.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance. Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

On fera payer deux chelins sterling par bouteille à toute personne se fournissant elle-même de vins et de liqueurs pour l'ouverture des bouteilles.

Pour plus amples informations s'adresser à: ALLANS, ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 30 Novembre 1874.



TRAVERSE DU GRAND TRONC

Le et après cette date le vapeur PRINCE-EDOUARD, Capt. Desrochers, fera la traversée du fleuve jusqu'à nouvelle avis comme suit:

Table with columns for departure times: Laissera Québec, Laissera la Pointe-Lévis. Times listed for A.M. and P.M.

Les Dimanches et Fêtes d'obligations un vapeur laissera Québec à 8.00 A. M., 10.00 A. M., midi, 2.00 P. M., 4.00 P. M., laissera Lévis à 9.00 A. M., 1.00 P. M., 3.00 P. M., 5 P. M., si le temps et la glace le permettent.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 30 Novembre 1874.

Rappelez-vous GRANDE VENTE REDUCTION

—LA— CHEF— TRANSPORTER LEUR MAGASIN RUE DE LA FABRIQUE. Québec, 25 Novembre 1874.

Conservez votre Vue!

LE DERNIER PERFECTIONNEMENT LUNETTES DE CRISTAL COLORES

Il n'y a rien de plus précieux au monde que la vue, et l'œil plus que les autres organes montre la puissance infinie du Créateur. C'est aussi l'organe le plus délicat et dont la conservation exige le plus grand soin. Trop souvent l'homme, naturellement imprévoyant, le néglige et ne s'aperçoit de sa folie que lorsqu'il est trop tard et qu'il ne lui reste qu'un amer regret. C'est pourquoi l'inventeur d'un article destiné à conserver et à fortifier un organe d'une aussi absolue nécessité méritait certainement bien de l'humanité. Nous attirons aujourd'hui l'attention du public sur une invention, qui, si nous ne nous trompons, est appelée à rendre un immense service à tout le monde, tant à ceux qui ont une bonne vue, afin de la conserver, qu'à ceux qui l'ont faible, afin de la fortifier. Nous faisons allusion à une nouvelle espèce de Lunettes dont les verres étant de cristal de roche sont excessivement purs et sont, de plus, colorés de manière à adoucir l'effet trop puissant d'une lumière qui finit par fatiguer la vue, en dilatant trop le nerf optique. En un mot, nous n'hésitons pas à dire que ces lunettes nous paraissent réunir toutes les qualités qu'un article de cette espèce doit posséder. Beaucoup de personnes les ont déjà essayées et ont été parfaitement satisfaites et sur leur témoignage, nous croyons qu'elles sont le meilleur article du genre qui ait jamais été offert au public. Nous les recommandons sans réserve à tout le monde et plus particulièrement à ceux qui par excès de travail et autres causes, ont la vue faible! Ils les trouveront d'une bourse inappréciable.

Seuls Agents DUQUET & CIE., No. 1, Rue de la Fabrique, etc.

DUQUET et DALAIRE,

Rue St. Joseph, St. Roch, Québec, Importateurs et Fabricants de Bijouteries fines, et Montres, Horloges, objets plaqués en argent, etc.

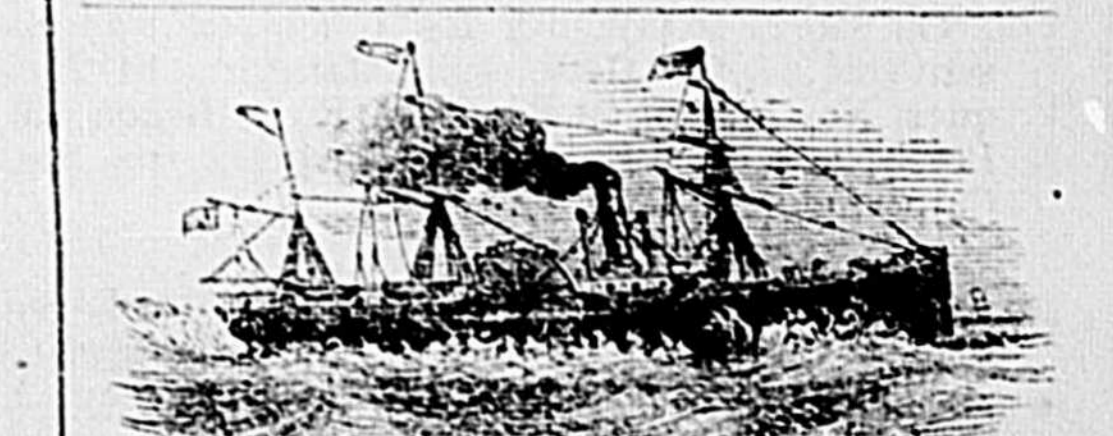
2 Mars 1874 Québec, 30 Novembre.—12m 355

Acte Concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de ARTHUR J. TURCOTTE, Epicier, de la ville de Québec, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisse du Télégraphe, rue St. Pierre, à Québec, MERCHÉDI, le deuxième Jour de Décembre 1874, à 11 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY, Syndic provisoire. Québec, 12 Novembre 1874.—6f 563



LIGNE ALLAN. AVIS.

LES personnes ayant des arranges contre la compagnie de navigation de steamers, vaisseaux à voile, et autres embarcations, sont requis de vouloir bien les envoyer, aux soussignés, d'ici à samedi, le 5 décembre prochain. ALLANS, RAE & CIE., Agents Québec, 30 Novembre 1874. 576

Orgues et Harmoniums

M. L'ABBÉ CORDIER. M. ALBERT ROCHETTE, organiste et professeur de musique, près de l'église catholique du faubourg St. Jean, No. 82, à Québec, est le seul agent et marchand, dans la Puissance du Canada, pour les célèbres orgues et harmoniums de l'abbé CORDIER, Directeur de la grande fabrique d'Harmoniums, près de Rouen, en France. M. Rochette vient de recevoir des Harmoniums imitant admirablement les grandes orgues d'églises : et aussi un orgue ayant plus de cent quatre vingt dix tuyaux en étain poli et vingt sept pédales. Ces divers instruments surpassent par le fini du travail, la force et l'harmonie tout ce que nous avons vu jusqu'ici en Canada. On jugera de leur bon marché, quand nous dirons que le magnifique orgue plus haut mentionné est à vendre au Prix de SEPT A HUIT CENTS PIASTRES. Québec, 8 Juillet 1874. 322

A VENDRE. ENGIN DE BATEAU A VAPEUR.

1 Haute pression, Cylindre, 18 de diamètre, 20 pouces de longueur, propre pour un navire à hélice. 1 basse pression, diamètre de Cylindre, 26 pouces, course 6 pieds. 1 basse pression, diamètre de Cylindre, 27 pouces, course 8 pieds. 1 basse pression, diamètre de Cylindre 30 pouces, course 6 pieds. 1 basse pression, diamètre de Cylindre 45 pouces, course 10 pieds. 1 basse pression, diamètre de Cylindre, 40 pouces, course 10 pieds. —AUSSI— 3 Bouilloires "Return flue" 30 chevaux. 1 Tubulaire 30 " 2 " 26 " Ces engins sont vendus au meilleur marché. Pour plus amples détails s'adresser au Bureau de la Cie. de Navigation de St. Laurent, Quai St. André. A GABOURY. Québec, 28 Octobre 1874.

Notre-Dame de Lourdes. SA CHAPELLE.

TOUTS ceux qui veulent aujourd'hui cette chapelle, quoiqu'en retard, s'accordent déjà à dire que ce sera le plus beau monument en ce pays. On nous demande s'il sera bientôt terminé. Oui, bientôt, si nous voulons, si nous le voulons tout. Comment le vouloir ! Eu faisant tous ensemble un petit sacrifice. Quel sera ce petit sacrifice ? Celui de 25 Cents pour l'achat d'un billet de la Loterie ci-dessous annoncée. Qui ne peut faire ce petit sacrifice ? Qui ne peut offrir ce petit don à la Vierge Immaculée, pour le petit Ciel qu'on lui prépare ? Des grâces, et des grâces fortes, précieuses, étonnantes, pleuvent particulièrement de nos jours de ses mains maternelles. Ces grâces commencent à abonder dans la vie, la santé aux corps et aux âmes. Qui d'entre nous n'a pas béni ? On ne peut douter que cette divine Vierge n'en donne particulièrement quelque chose à tous ceux qui feront quelque sacrifice pour sa Chapelle. Parmi les trois choses en effet qu'Elle a demandées à Lourdes, à Bernadette, Elle a demandé une Chapelle. C'est donc l'une des choses qui lui sourit le plus en ce monde. Oui, sur la terre, c'est sa demeure favorite, son Ciel, sa joie, son bonheur. Car c'est là qu'Elle se voit plus honorée, c'est là qu'Elle connaît ses vrais enfants qui viennent lui rendre leurs hommages, lui redire leur amour, leur confiance, lui parler cœur à cœur. C'est là plus qu'ailleurs qu'Elle nous aime, qu'Elle nous bénit, qu'Elle écoute nos prières, qu'Elle se montre vraiment Mère. Encore une fois, c'est donc assurément nous mériter ses bonnes grâces que de travailler à ériger en son honneur cette Chapelle, qui doit porter surtout un nom qui lui est si cher, le nom qu'Elle s'est donné Elle-même à Lourdes, quand Elle s'est fait connaître à Bernadette en lui disant : "Je suis l'Immaculée Conception." Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur ce sujet. En terminant nous dirons seulement : Heureux ceux qui répondront à notre appel, N. B.—Tous les dimanches et fêtes d'obligation, nous offrons le Saint Sacrifice de la Messe en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes pour tous les bienfaiteurs de cette Chapelle, également pour tous ceux qui favoriseront cette Loterie.

LOTTERIE pour venir en aide à la Construction de la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Comité de Direction.—C. A. Leblanc, Ecr., Secrétaire ; A. Dubord, Ecr. ; L. O. Héu, Ecr., Secrétaire ; Rév. M. H. R. Lenoir, Ptre., S. S., Trésorier. OBJETS DE LA LOTERIE. Trois lots (terrains rue Berri) de \$1200 chaque..... \$3600 Ces terrains avoisinent la Chapelle de N.-D. de Lourdes. Un prix en or de.....\$500 \$500 Un prix en or de..... 200 200 Un prix en or de..... 125 125 Un prix en or de..... 75 75 Deux prix en or de..... 50 100 Quatre prix en or de..... 25 100 Dix prix en or de..... 10 100 Vingt prix en or de..... 5 100 Cinquante prix en or de..... 2 100 Cent prix en or de..... 1 100 Un objet en or de..... 25 25 \$5,125 132,000 Billets : 25 Cents chaque.

N. B.—Les acquéreurs des lots seront à même de les garder ou de recevoir \$1200 pour chacun de ces lots—S'ils les gardent ou les vendent, personne ne pourra bâtir sur ces terrains sans certaines conditions convenues avec le Rév. M. H. R. Lenoir.

On pourra se procurer des billets, en s'adressant soit à L. O. Héu, Ecr., notaire, rue St. Jacques, No. 16, soit au Rév. M. H. R. Lenoir, au Presbytère de l'Eglise St. Jacques, rue Ste. Catharine, No. 473.

Il y a des dépôts de ces billets Chez Léger Brousseau, Bureau du Courrier du Canada, No. 7, rue Buade, et chez MM. Lépine et Darveau, à Québec. Chez MM. Fabre et Gravel, rue Notre-Dame, No. 219. Chez MM. Chapeleau et Labelle, rue Notre-Dame, No. 174. Chez M. Perry, coin des rues Craig et St. Laurent. On donne le dixième à ceux qui achètent 10 billets à la fois. Ainsi pour 10 billets \$2.25, pour 20 \$4.50

Les personnes qui désireraient nous aider à placer de ces billets sont priées de s'adresser au Rév. M. H. R. Lenoir, Montréal, rue Ste. Catharine, No. 473. On donne le dixième aux personnes qui nous aident à vendre de ces billets. Québec, 6 Novembre 1874. 559

La Merveille du Siècle.

Les Médecins Déroutés. PROBABLEMENT il y a peu de circonstances où un médecin travaille avec autant de sympathie pour son patient que lorsqu'il est appelé à administrer du soulagement à un homme qui souffre d'une attaque de Rhumatisme Chronique. Le rhumatisme est une maladie du sang et l'on ne peut obtenir aucun soulagement permanent sans purifier le sang des substances fibreuses qui empêchent la circulation du sang et causent l'inflammation et la douleur. Le grand succès du "DIAMOND RHEUMATIC CURE" dans la guérison de cette maladie est dû à son pouvoir de purifier le sang et lui donner une circulation saine. Ce remède agit aussi d'une manière salutaire sur les intestins, ce qui est très-essentiel à la guérison du rhumatisme, et personne ne lira le certificat suivant avec plus d'intérêt et de plaisir que les médecins qui ont réellement à cœur le soulagement de leurs patients souffrants : Montréal, 24 avril 1874. MM. DEVINS ET BOLTON, Messieurs, sans que vous m'ayez sollicité, je désire rendre témoignage en faveur de votre précieux remède, le "Diamond Rheumatic Cure." Pendant tout l'hiver dernier, j'ai beaucoup souffert de cette maladie si commune et si douloureuse, le Rhumatisme. Ayant entendu parler des merveilleuses guérisons opérées par l'agent, M. Conner durant son court séjour au St. Lawrence Hall, je me suis avisé de me procurer une bouteille. Qu'il me suffise de dire, [sans avoir la moindre confiance dans ce remède ou dans ses bons effets], après avoir pris la moitié d'une bouteille, je me suis trouvé complètement guéri. Depuis cette époque j'ai quatre ou cinq semaines se sont écoulées et je suis encore bien, sans aucune douleur ni indice d'un retour de la maladie. Pour le bien de l'humanité souffrante, faites connaître à tous les heureux résultats que j'ai éprouvés en faisant usage du "Diamond Rheumatic Cure." Votre dévoué, J. B. Buss, Marchand d'huîtres et de fruits, 138, rue St. Jacques. Montréal, 9 avril 1874. MM. Devins et Bolton.—C'est avec grand plaisir que je recommande le "Diamond Rheumatic Cure." Depuis plusieurs années je souffrais du rhumatisme, lorsque je lus votre annonce qui paraissait dans le "National" et j'achetai deux bouteilles de Devins et Bolton, Grâce à Dieu, je suis maintenant bien, grâce à l'efficacité de votre merveilleuse médecine. Vous pouvez vous servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux qui souffrent, si vous le désirez. Respectueusement votre, Jacques Paquette, Comis. No. 235, rue St. Jacques.

UN SPECIFIQUE INFALLIBLE

Eloignant la cause du rhumatisme chronique, aigu ou musculaire, Lombago, Sciatique, Mal de tête nerveux, Névralgie de tête, de cœur, d'estomac et de rognons, Tic Douloureux, mal de nerfs, douleurs passagères, entorses, engourdissements, douleurs de reins, faiblesses de rognons, fatigue, languueur, abattement et maladies chroniques. Dans les cas ordinaires, une dose ou deux suffit quelquefois. On vient toujours à bout des cas les plus extraordinaires lorsque l'on en prend deux ou trois bouteilles. Par ce remède simple et efficace, on épargne des centaines de piastres à ceux qui sont le moins à même de le dépenser pour l'achat de prescriptions inutiles. Ce remède est préparé par un médecin soigneux, expérimenté et consciencieux, qui obéit à de nombreux amis qui se trouvent dans la profession, dans le commerce et parmi le peuple. Chaque bouteille est garantie contenir toute la force du remède dans son plus haut état de pureté et est supérieure à aucun autre remède composé contre cette terrible maladie. Ce remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province. S'il arrive que votre Pharmacien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites-lui de se le procurer chez : DEVINS & BOLTON, Porte voisine du Palais de Justice, Rue Notre-Dame, Agents-Généraux pour la Province Québec. JOHN E. BURKE, Prix : \$1.00 la bouteille ; grandes bouteilles \$2.00. Québec, 19 Juin 1874.—c. 421

LIVRES D'ECOLLES

Publiés par M. NAPOLEON LACASSE, Professeur de français à l'Ecole Normale-Laval : 10. GRAMMAIRE française.....\$1.20 doz. 20. EXERCICES orthographiques..... 1.50 " 30. TRAITÉ D'ANALYSE grammaticale, d'analyse logique et de ponctuation 3.00 " 40. Texte des livres [partie simple et partie double]..... 6.00 " 50. ALPHABET gradué [Janséau et Lacasse]..... 0.40 " —AUSSI— 60. Connéct des Exercices orthographiques pour l'usage du maître..... 50 cts. En vente chez les Libraires de Québec, de Lévis, de Montréal, Etc. Québec, 24 Aout 1874. 509

BAZAR ANNUEL

—DE LA— Société Charitable des Dames Catholiques de Québec. Sous le patronage distingué de MME CARON. Le public est respectueusement informé que le Bazar Annuel de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec se tiendra dans les premiers jours de décembre prochain. Le produit de ce bazar sera employé, comme les années précédentes au soutien des orphelins et des vieilles femmes infirmes sous les soins des révérendes Sœurs de la charité. Les personnes charitables qui désirent y contribuer, sont priées de vouloir bien envoyer leurs effets aux dames dont les noms suivent : Mesdames G. Belleau, A. Boisvert, Honoré Bolduc, L. A. Cannon, J. Cauchon, Aif. Hamel, Peters, James Shea F. Shea, Dr. Tourangeau. Mesdames Dr. Baillargeon et Dr. O. Robitaille, président à la table de rafraichissements. Par ordre, JOSEPHINE H. HARDY, Secrétaire. Québec, 10 Juin 1874. 434

A Vendre

250 BARILS CIMENT POUR LA TOITURE ; 100 Barils Poix noire, 250 " Goudron, 50 " Résine, Goudron de Pin et Poix. J. et W. REID, Rue St. Paul ; Québec, 21 Octobre 1874. 442

PAPIER DE DOUBLAGE

Manufacturés et en vente en quantités par les Soussignés, J. et W. REID, Rue St. Paul ; Québec, 21 Octobre 1874. 442

ORGUES

"Languettes d'Argent" (SILVER TONGUES.) Les meilleurs du Monde dans la classe de ceux à anches. Les meilleurs pour les églises et les Salles Les meilleurs pour les écoles du Dimanche Les meilleurs pour les Académies et Collèges. Les meilleurs pour les Parloirs et les Prébyères. Les meilleurs pour les Salles Publiques Les meilleurs pour les Orchestres et le Théâtre. Ces instruments, pour la douceur des sons, l'élévation de leurs proportions sont demeurés sans rivaux, et leurs succès ici et ailleurs a été des plus complets. MANUFACTURES PAR E. P. NEEDHAM & Son MAISON ETABLIE EN 1846 Nos 143, 15 et 147, 23eme Rue-Fst, New-York. Les personnes responsables qui pourront présenter de bons certificats, et qui désireront être agents en quelques localités acceptant de notre part une attention spéciale, et des conditions libérales leur seront posées. Ceux qui résident à une distance éloignée de nos agents autorisés, devront adresser leurs demandes à la manufacture. Demandez une liste détaillée des prix. Québec, 9 Mars 1874.—6m 381

ACTE

POUR établir de meilleures dispositions pour la décision des élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée, et de tout ce qui s'y rattache. PRIX : 15 CTS. —A VENDRE CHEZ— LÉGER BROUSSEAU, Bureau du Courrier du Canada, QUÉBEC. Québec, 7 Aout 1874.

COUVERTURES DE LAINE.

VENANT d'être reçu et en vente à des prix excessivement réduits. 600 Paires de Couvertures de laine de manufactures anglaises 400 " de Couvertures de laine de manufactures Canadiennes. —AUSSI— 200 Paires de Couvertures de laine, légèrement endommagées. JOS. HAMEL & FRERES, Rue Sous-le-Port. 422 14 Octobre 1874.

HABILLEMENTS POUR MESSIEURS.

Nouvelles Etoffes pour Habillements d'Automne. Moscou, Cordes, Nouveaux Tweeds, Patrons de Vestes, Nouvelles Cravattes, Gants, etc., etc. En vente chez JOS. HAMEL & FRERES, Rue Sous-le-Port. 14 Octobre 1874.

Nouvelles Etoffes a ROBE.

Méridors, Cordes, Plaid, Serges, (Home Spun) Stoffes Satinées, Cotonnages, Alpaga. En vente chez JOS. HAMEL & FRERES, Rue Sous-le-Port. 14 Octobre 1874.

Capots de Chats Sauvages.

NOUS offrons maintenant en vente un magnifique choix de Capots Sauvages. En vente en gros et en détail JOS. HAMEL & FRERES, Rue Sous-le-Port. 14 Octobre 1874. Jeux de Croquets. Venant d'être reçu : Un magnifique choix de Jeux de Croquet En vente chez JOS. HAMEL & FRERES, Rue Sous-le-Port. Québec, 1 Juin 1874. 422

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR.

CE SIROP végétal dépuratif, seul approuvé et garanti véritable par la signature GIRAudeau-SAINTE-GERVAIS, est bien supérieur au Sirop de Salsepareille et à l'Iodure de potassium. Il est recommandé par tous les médecins de tous les pays pour guérir, sans mercure, les vices du sang tels que dartres, scrofule, engorgements, alègres, gales anciennes, rhumatismes et les maladies cutanées nouvelles et anciennes. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure et aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'odeur quand on en a trop pris. Dépôt : —DR. GIRAudeau, St. Gervais, No. 12, rue Richer, Paris, et à Québec, MUSEAU & CIE. N. B.—L'Iodure de Fer pur ou altéré est un médicament indifférent. Comme preuve de pureté et d'authenticité des VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD, exigez notre CACHET D'ARGENT BEAUTIFIL et notre SIGNATURE ci-jointe apposé au bas d'une étiquette verte. —Se défier des contrefaçons. Pharmacie, rue Bonaparte, 40, Paris. Agents généraux pour le Canada : FABRE & GRAVEL, à Montréal.

PILULES DE BLANCARD.

A L'IODURE DE FER INALTERABLE, APPROUVEES EN 1856 PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS. Adoptées en 1856 par le Formulaire officiel Français, le Codex, Etc. Participant des propriétés de l'IODE et du FER, ces Pilules s'emploient spécialement contre les SCROFULES, la PHTHISIE à son début, la FAIBLESSE DE TEMPERAMENT, ainsi que dans toutes les affections (PALLIDITÉ, ANÉMIE, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang, soit pour lui rendre sa richesse et son abondance normales, soit pour prévenir ou régulariser son cours périodique. N. B.—L'Iodure de Fer pur ou altéré est un médicament indifférent. Comme preuve de pureté et d'authenticité des VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD, exigez notre CACHET D'ARGENT BEAUTIFIL et notre SIGNATURE ci-jointe apposé au bas d'une étiquette verte. —Se défier des contrefaçons. Agents généraux pour le Canada : FABRE & GRAVEL, à Montréal.

GOUTTE!! RHUMATISMES !!

GUERIS PAR LES DRAGEES ANTIGOUTTEUSES ET ANTI-RHUMATISMALES Du Docteur THOMMSON, LE MOINS CHER ET LE PLUS CURATIF, Dix ans de succès constatés par toutes les célébrités médicales. Dépôt général à Paris, MAISON BERTHÉ, 24, Rue des ECOLES. AGENT GÉNÉRAL POUR LE CANADA, FABRE & GRAVEL, Montréal.

F. X. GARANT,

No. 27 Rue de la Fabrique. VIN de messe, Cierges, Eau-de-Vie, Liqueurs, Sherry, Vin de Port, Sauterne, Vin de Cote, Vin de Gembere, Brandy en caisse. —AUSSI— Tout son fond de théologie, sermons, méditations, etc., à l'usage du Clergé, à 50,100 de diminution, pour faire place aux nouvelles importations de cette nature. Aussi reçu directement de France : Huile d'olive de 1ère qualité au gallon, importée au pays pour la première fois. Vin de Messe, Cierges, etc.—F. X. Garant & Cie Québec, 31 Août 1874. 352

PRINCIPAUX Articles de Parfumerie préparés par M. RIMMEL

et en vente par toute la terre. L'Étoile du Nord, de RIMMEL, la Noco Royale du duc d'Edimbourg, l'Ilhand-Ilhand, le Jockey Club, le Francipain et autres parfums d'un choix exquis. L'eau de Lavande de RIMMEL, et l'eau de Floride améliorée. Le Vinaigre à Toilette de RIMMEL, célèbre pour ses propriétés salubres et hygiéniques. L'Extrait de l'eau de chaux et Glycerine, composé des plus surs pour conservation des cheveux surtout dans les pays chauds. L'Aquadentine de RIMMEL qui blanchit les dents, rafraichit la bouche et purifie l'haleine. La Glycerine de RIMMEL, le Honey, Windsor et autres savons de toilette. L'eau de Rose de RIMMEL, pour les hardes et les éventails, les pendants fleuris et de la conservation, objets très amusants dans les réunions. Les Poudres à toilette à la violette, de la feuille de rosier, de riz, de vétivine de RIMMEL, et autres de ce genre. On fait une grande réduction aux consignataires marque de la fabrique 96 Strand. EUGENE RIMMEL, Parfumeur de S. A. R. la Princesse de Galles, 96 Strand, No. 128 rue Régent et 24 Corhill, à Londres ; 17 Boulevard des Italiens, Paris ; 76 King's Road, Brighton. En vente chez tous ceux qui détaillent la Parfumerie. Québec, 11 Mai 1874.—Jan-185 417

LES CONVULSIONS GUERIES GRATIS.

TOUTES les personnes souffrant de la maladie ci-dessus nommée sont priées de s'adresser au DR. PRICE, et une bouteille d'essai de cette médecine sera envoyée par l'Express, GRATIS, Le Dr. Price est un médecin diplômé et a traité particulièrement LES ATTAQUES D'EPILEPSIE les soumettant à plusieurs années d'étude, et il assure les guérir finalement par le seul emploi de ce remède. N'oubliez pas de demander une bouteille d'essai ; elle ne vous coûtera rien et VOUS GUÉRIRA, quelque désespérée, quelque longue qu'ait été votre maladie, ne vous désolés pas, quand bien même tous les autres remèdes auraient fait défaut. On envoie des circulaires et des témoignages avec LES BOUTEILLES ÉCHANTILLONS S'adresser au DR. CHAS. T. PRICE, 67, William Street, New-York Québec, 24 Avril 1874. 399

LE POETE MOURANT

MEDITATION POUR PIANC, Par L. GOTTSCHALK. PRIX : 40 CENTS. Brillant et facile. H. A. C. FUCHS & CIE Québec, 9 Novembre 1874. 399

GRAND UNON HOTEL.

En face du Grand Depot Central de la 4eme Avenue, Rues 41 et 42, NEW-YORK. Un Hôtel Commercial de Première Classe à tous égards. LES voyageurs s'épargneront la dépense d'une voiture, si en arrivant, ou en quittant le Grand Depot ils s'arrêtent à cette hôtel, situé à une minute de marche de la gare. L'hôtel est tenu suivant le STYLE EUROPEEN. Votre bagage est transporté à votre chambre dans l'espace de 15 minutes après votre arrivée. Nous avons plus de 350 chambres élégamment fournies ; simple appartement, une chambre, et au-dessus par jour ; aussi, des appartements richement montés pour Familles, à des prix très modérés. La maison est chauffée par la vapeur et elle possède un Elevateur ; enfin toutes les améliorations modernes se trouvent réunies dans cet établissement. Notre SALLE A DINER est sur la 4ème Avenue, adjointe à l'hôtel. Le Restaurant est sur la rue 42ème. La salle à dîner et le restaurant sont fournis de tout ce qu'il y a de supérieur sur les marchés. Le Restaurant de la rue 42ème est de tout les Restaurants-Hôtels de la Cité où l'on sert même qualité et quantité, celui qui se fait le plus remarquer pour le bas prix que l'on y paie. Les omnibus et des chars urbains qu'il est en Hôtel à chaque instant pour tous les points de la ville. Nous sollicitons respectueusement des voyageurs l'honneur d'être admis dans nos salons. G. F. & W. D. GARRISON, Directeurs. Et aussi Propriétaire du Highland House, Garrison, N. Y. Québec, 27 Mars 1874.—Jan 369

LIBRAIRIE ! LIBRAIRIE !

Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses nombreux praticiens, et au public en général qu'il vient de recevoir par les derniers steamers les articles suivants, savoir : Lampes pour Églises, chandeliers de toutes grandeurs très bien agrémentés, croix de procession, burettes, portes-reliquaires, ex-voto, franchises en or et en argent, calices, ciboires, torches en or et en argent, etc., etc. Livres de plein chant de la dernière édition, accompagnés du chant grégorien par l'abbé Lagacé, cette édition est unique, l'Histoire de l'Église par l'abbé Daras, très-bien reliée en 19 vols. Merveilles divines dans les âmes du Purgatoire, par Rossignol, Merveilles divines dans les Saints des temps modernes, par le même Merveilles divines dans les Saints du Moyen Age, par le même. Le châtiment dans le monde, Charles de Sic. Foi, Devoirs envers les pauvres, Vercurryse, Méditations pratiques, 2 vols. M. Let. Jésus vivant dans la piété, Sciences du Salut. Œuvres complètes du Père Faber, tout par Jésus, Pied de la croix. Le précieux sang. Les sept Sacraments. Trésor de la douce piété par un religieux trapiste. Marchal, Thomme, la femme, la conscience comme il la faut. Le Conseiller du Peuple, par un prêtre du diocèse de Montréal. Traité de Politesse et du bon Ton, par le même. —AUSSI— Un nombre considérable d'autres livres de piété et de prières de toutes sortes, Chemin de Croix, Vin de Messe (analyse), Vin d'Oporto pour malades, Vin Sherry, très-fins, Eau-de-Vie de la première qualité, Liqueurs de toutes sortes, Huiles d'olives, Encens Cierges Hosties Benitiers, Statues de toutes grandeurs et de tout genre. (Les mêmes pourraient être importés à ordres à des prix très modérés.) Chapelets montés en or et en argent, Livres classiques de toutes sortes, français et anglais, papeterie, fournitures de bureau, Encre communicative et autres etc., etc. Le tout à très bas prix. J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 3 Juillet 1874.

A Vendre.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente un WAGON LI et DEUX SLEIGH, A TRES BAS PRIX. ANT. ROUSSEAU, Ja., 100, Rue St. Paul, Québec Québec, 7 Octobre 1874. 471

SOUDE CAUSTIQUE et PERLASSE

50 Barils Caustique, 50 Casques Perlasse. A vendre chez J. & W. REID, 40, Rue St. Paul Québec, 23 Octobre 1874. 500

CONDITIONS

—DU— COURRIER DU CANADA. Prix de l'Abonnement. (Invariablement d'Avance.) CANADA—Un an.....\$1.00 do Six mois..... 2.00 do Trois mois..... 1.20 ETATS-UNIS D'AMERIQUE—Un an..... 0.0 NOUVELE-ECOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, } Six mois..... 0.0 } Trois mois..... 2.00 FRANCE—Un an.....50 FRANCS do Six mois.....25 do Trois mois.....15

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous.....50 cents Pour chaque insertion subséquente 12 " Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8 cents, par ligne pour la première insertion, et de 2 cents pour les insertions subséquentes. RECLAMES :—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à G. AMYOT, Rédacteur-en-Chef. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Léger Brousseau, Editeur-Propriétaire, No. 7, RUE BUADE QUÉBEC.